

Contrat Local de Santé
2025 - 2030
Rennes Ville et Métropole



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
La santé, un enjeu inscrit dans toutes les politiques publiques : l'approche des déterminants de la santé	2
Une conception universelle et proportionnée de la santé.....	2
Une seule santé pour la Terre, les animaux et les Hommes.....	3
1. CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	5
Cadre réglementaire	5
Présentation du territoire.....	7
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat	9
Des compétences et des leviers de la Métropole et des communes.....	9
Le Contrat de Ville.....	11
Le Projet Régional de Santé 3	12
Le Plan Régional Santé Environnement 4	12
2. ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	14
Synthèse du diagnostic.....	14
Constats épidémiologiques	14
Dépistage	15
Offre de soins	16
Enjeux de prévention et promotion de la santé : approche thématique.....	18
Les démarches d'élaboration du CLS.....	20
Les instances de travail.....	20
Les démarches de participation	20
Chronologie	22
3. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE RENNES VILLE ET METROPOLE	23
Article 1 : Les parties signataires.....	23
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat	24
Article 3 : Le pilotage et le partenariat	24
Article 4 : L'objet du contrat	26
Article 5 : Durée et révision du contrat.....	28
Article 6 : Suivi et évaluation du contrat.....	28
Signatures	28
ANNEXES.....	29
Plan d'actions du CLS.....	29
L'évaluation du CLS	70
GLOSSAIRE	71

PREAMBULE

La santé, un enjeu inscrit dans toutes les politiques publiques : l'approche des déterminants de la santé

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, la santé est un "état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". La santé résulte ainsi à la fois de facteurs génétiques personnels, de comportements et d'habitudes de vie individuels, de liens sociaux, de conditions socio-économiques, culturelles et de l'environnement. Ces facteurs sont désignés comme les « **déterminants de la santé** » et influent sur l'état de santé d'une personne tout au long de la vie.

Ils n'agissent pas isolément : c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé. Ces déterminants peuvent être :

- Sociaux (*revenus, l'éducation, catégorie socioprofessionnelle...*)
- Environnementaux (*qualité de l'air, de l'eau, urbanisme, habitat...*)
- Liés au système de santé (*accès aux soins, qualité des soins*)
- Liés à des facteurs individuels (*Les déterminants génétiques, comportementaux : alimentation, activités physique, addictions, estime de soi et les déterminants biologiques : stress...*).

80% de ce qui fait la santé est extérieur au système de soins

Au vu de cette définition de la santé, il convient de l'inscrire comme un enjeu dans toutes les politiques publiques.

Une conception universelle et proportionnée de la santé

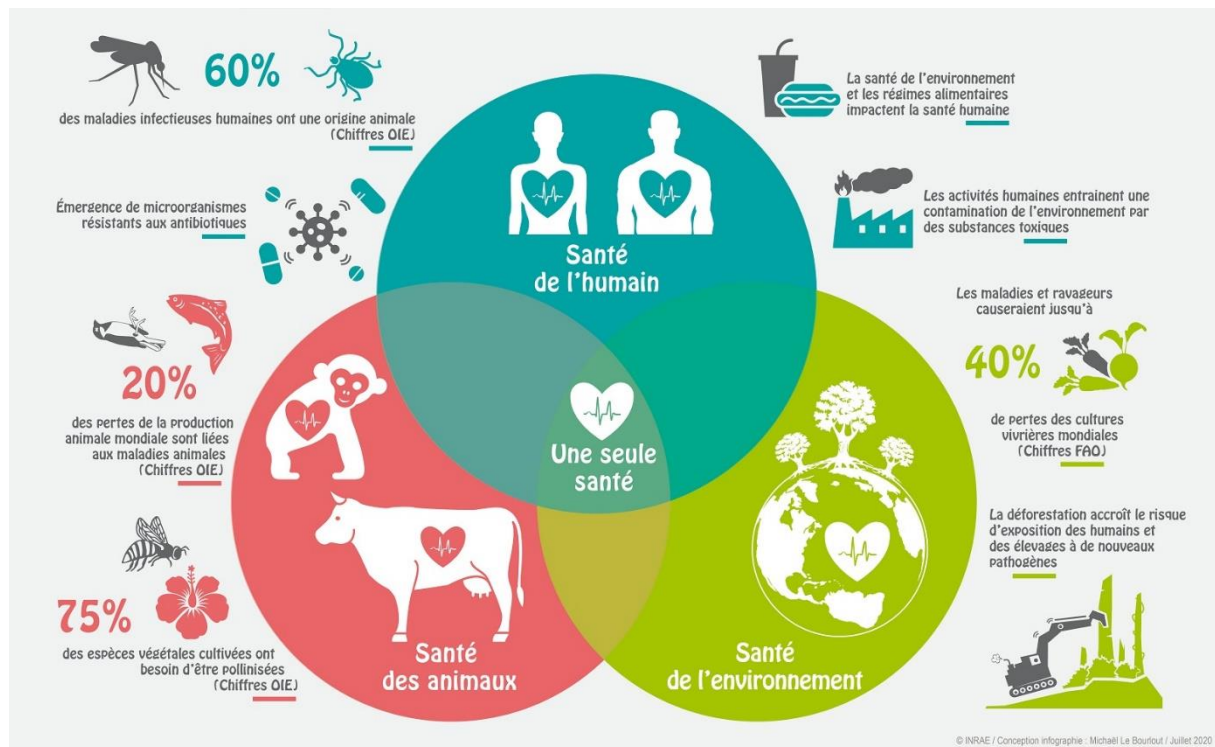
L'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme dispose que "*toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires*". Le droit à la santé est un droit et une valeur fondamentale, qui doit être promu sans distinction d'âge, de race, de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de religion ou encore de situation économique. Le Contrat Local de Santé (CLS) promeut ces valeurs qui doivent garantir un accès universel à la santé.

Pour assurer une approche universelle et proportionnée de la santé, le CLS s'est construit avec des entrées thématiques : alimentation, activité physique, santé mentale, santé environnementale... Pour autant, une attention particulière sera portée aux publics vulnérables ou à besoins spécifiques (publics précaires, personnes en situation de handicap, personnes âgées, femmes, enfants...), pour lesquels l'accès aux soins et à la prévention est plus difficile. Par exemple, en France, 80% des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ont déjà renoncé aux soins pour des raisons financières, des délais d'obtention de rendez-vous ou des difficultés de compréhension du système sanitaire. Les enjeux d'accès aux soins et de réduction des inégalités sociales de santé sont des priorités sur ces territoires, pour lesquels la politique de la ville arrive en complément des politiques de droit commun afin de pallier les freins supplémentaires existants dans ces quartiers.

Au-delà d'un accès à la santé pour toutes et tous, l'ambition de ce CLS sera de s'assurer de l'implication des habitants dans sa mise en œuvre. L'appropriation de ces enjeux de santé publique par les habitants passe par leur participation effective aux actions menées. Rennes Ville et Métropole portent cet enjeu de participation en encourageant les projets de santé portés par les pairs et en soutenant les démarches de santé communautaire.

Une seule santé pour la Terre, les animaux et les Hommes

La notion de "One Health", ou "une seule santé", initiée au début des années 2000, fait suite à la recrudescence et à l'émergence de maladies infectieuses. **Elle repose sur le principe selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement.** L'approche One Health se définit comme "une approche intégrée et fédératrice qui vise à équilibrer et optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large est étroitement liée et interdépendante".¹



La notion de One Health prend tout son sens au regard des crises sanitaires connues ces dernières années et les impacts constatés du dérèglement climatique sur la santé. Ces impacts peuvent être directement liés à des événements climatiques extrêmes (inondations, canicules, feux de forêt...) ou indirects, c'est-à-dire liés aux conséquences du changement climatique sur notre environnement, économie, infrastructures et ayant des répercussions sur la santé humaine (développement de nouveaux vecteurs de maladies infectieuses, aggravation des allergies, fragilisation de la sécurité alimentaire, altération de la santé mentale...).

Par ailleurs, il ne faut pas oublier la forte dimension sociale du changement climatique, qui contribue à l'aggravation des inégalités sociales de santé. En effet, les personnes les plus précaires sont souvent les plus impactées par les aléas climatiques, avec des capacités d'adaptation plus limitées. Par exemple, les personnes à faibles revenus habitant dans de petits appartements mal isolés subiront les conséquences des vagues de chaleur plus durement que celles vivant dans des maisons avec du terrain et ayant les moyens de s'équiper de systèmes de climatisation performants.

Opportunités du CLS

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'Agence Régionale de Santé ;
- Inscrire la santé comme un enjeu transversal dans les politiques publiques ;
- Promouvoir une approche universelle et "One Health" de la santé ;
- Faire culture commune sur le territoire de Rennes Métropole autour de la santé ;
- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé en complément des actions menées dans le cadre du droit commun ;
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention de toutes et tous ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'accès à la prévention et aux soins ;
- Travailler l'interconnaissance entre les acteurs ;
- Favoriser la participation citoyenne en matière de santé.

1. CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Cadre réglementaire

La loi de 2019 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST, vise à mettre en place une offre de soins graduée, de qualité, accessible à toutes et tous, et satisfaisant l'ensemble des besoins de santé. Cette réforme promeut une approche globale (préventive/curative, individuelle/collective, sanitaire/médico-sociale...) et territoriale des questions de santé. Dans ce cadre, elle offre la possibilité aux Agences Régionales de Santé (ARS) de conclure des contrats locaux de santé² notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CLS est un des outils permettant de mettre en œuvre une politique de santé répondant aux besoins de la population, dans le respect des politiques régionales, dont le Projet Régional de Santé (PRS) et le Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Le CLS devant contribuer à la déclinaison des grands objectifs du PRS et du PRSE, 5 axes stratégiques sont retenus pour l'élaboration de son plan d'action :

- **La prévention et la promotion de la santé et de la santé environnementale** : les CLS doivent contribuer à la réduction de la mortalité prématurée évitable en agissant sur les grands déterminants qui y contribuent : les addictions (particulièrement tabac et alcool), l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et le risque suicidaire mais aussi sur les déterminants liés aux conditions de vie des habitants du territoire (environnement et cadre de vie, logement, mobilités, éducation, ...). Des actions pourront par exemple porter sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, de l'eau, la lutte contre le changement climatique, la végétalisation du cadre de vie, ... ;
- **L'organisation des parcours de santé** : le CLS doit favoriser des organisations locales de l'offre de santé contribuant à la fluidité des parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours, l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital/médico-social.
- **L'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement** : les CLS constituent un vecteur de mobilisation intersectorielle favorable à la promotion et au soutien des filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement. Il s'agit de mener un ensemble d'actions coordonnées visant à minorer les freins vers certaines orientations professionnelles ou vers l'emploi. Les actions portent sur l'emploi, la valorisation des filières et des activités, le sens au travail, les actions avec les partenaires des filières professionnelles... ;
- **Les populations vulnérables et leurs aidants** : les CLS doivent faire émerger des initiatives pour ces publics afin de favoriser en particulier leur accès aux accompagnements, aux soins et à leurs droits, et plus largement leur inclusion dans la société.

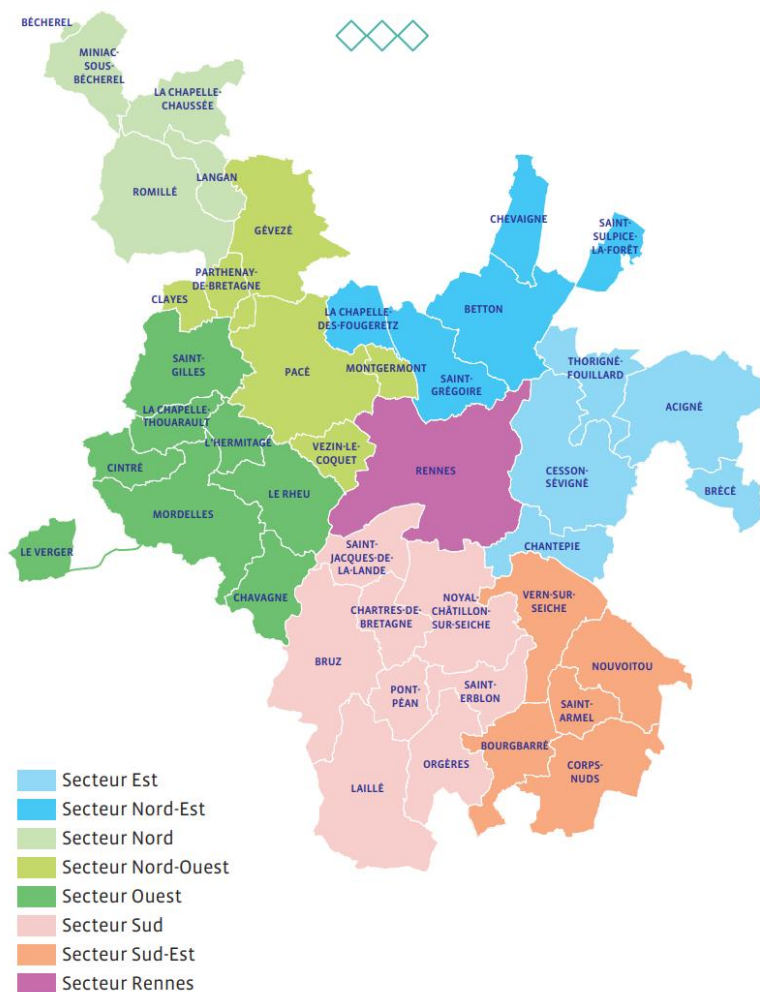
² « Article 1434-17.- La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de **contrats locaux de santé** conclus par l'agence, notamment avec les collectivités locales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

- **La participation citoyenne et la mobilisation des usagers comme partenaires en santé** : dans l'élaboration et la mise en œuvre des CLS, les co-contractants s'attachent à **développer la participation citoyenne** pour identifier les besoins lors du diagnostic et déterminer les méthodologies d'intervention adaptées aux attentes et/ou à **favoriser les conditions d'un partenariat entre l'utilisateur et les professionnels de santé**. Des actions spécifiques peuvent également y être consacrées. Dans ce cadre, seront soutenus le déploiement et l'adaptation des actions d'éducation thérapeutique du patient, la réalisation d'action de marketing social ou d'actions communautaires, le développement des patients partenaires auprès des structures en charge d'organiser ou de coordonner les parcours de soins ou encore les actions de pair-aidance, en soutien aux autres axes stratégiques.

Présentation du territoire

Le CLS est déployé à l'échelle métropolitaine. Le territoire englobe ainsi **43 communes** sur une superficie de 705 km². Composée de **467 858 habitants** en 2021, Rennes Métropole se caractérise par une disparité du nombre d'habitants au sein de ses communes : la ville de Rennes compte à elle seule 225 081 habitants, soit **48% de la population**, tandis que seules 6 communes comptent plus de 10 000 habitants (Bruz, Cesson-Sévigné, Saint-Jacques-de-la-Lande, Betton, Pacé et Chantepie). À noter également que 3 communes comptent moins de 1 000 habitants (Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, Claves).

Si l'on se penche sur la structure par âge, à l'échelle de la Métropole, **20,5% de la population a moins de 18 ans et 14,5% à entre 18 et 24 ans**. Cette dernière tranche étant davantage représentée à Rennes avec 20,6% de sa population, contre 8,7% sur la Métropole hors Rennes. A l'inverse, **les 40-64 ans sont surreprésentés dans les communes de la Métropole** avec une proportion de 33,1%. Nous constatons également une augmentation du nombre de personnes seules sur le territoire avec **44,1% de ménages composés d'une seule personne sur Rennes Métropole**. À Rennes, c'est plus de la moitié des ménages qui est composée d'une seule personne (53,9%).



Entre 2018 et 2020, le nombre de familles augmente très légèrement à Rennes Métropole (+0,7%) tandis qu'une hausse significative est constatée entre 2013 et 2020 (+8,2%). Hors Rennes, ce sont les familles avec un seul enfant qui ont le plus augmenté (+9,9%) contrairement à Rennes où il s'agit des familles de 3 enfants et plus (+18,3%). À l'échelle des QPV, ce sont 593 naissances comptabilisées en 2020, c'est-à-dire 22,3% des naissances à Rennes. Il ressort également qu'au moment des naissances, 16,4% des mères avaient moins de 25 ans et disposaient d'un niveau de formation plus faible et étaient plus souvent au chômage ou sans activité professionnelle.

Enfin, en 2020, à Rennes Métropole, **30% des familles étaient des familles monoparentales**. Fait marquant : **les familles monoparentales augmentent plus vite que l'ensemble des familles** (+4,3% contre +0,7%).

L'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire met en avant des déterminants qui influent sur la santé de la population, notamment l'activité, le chômage, le revenu...

En 2018, à Rennes Métropole, **71% des 15-64 ans étaient actifs**. La population active comprenant "les personnes qui déclarent exercer une profession, aider un membre de la famille dans son travail, être apprenti, stagiaire, chômeur à la recherche d'un emploi, étudiant ou militaire du contingent". Il y a un écart significatif entre Rennes et la Métropole hors Rennes : 66,4% d'actifs à Rennes contre 76% à la Métropole hors Rennes.

Concernant le taux de chômage, nous pouvons constater que la crise sanitaire a impacté les demandeurs d'emploi qui ont augmenté de 2,6% au premier semestre 2020. Par ailleurs, alors que l'augmentation globale du nombre de chômeurs ralentit sur la période récente, elle s'intensifie pour les jeunes et les seniors. En 2020, **les jeunes de moins de 25 ans représentent 14,1% des chômeurs de l'agglomération et les 50 ans et plus 18,4%**. Sur la période 2019 – 2021, le taux de chômage de ces deux tranches d'âge a augmenté respectivement de 4,7% et 7,5%.

S'agissant des revenus de la population, ils sont majoritairement plus élevés dans les communes de la Métropole qu'à Rennes puisque seules Béchereil et Saint-Jacques-de-la-Lande ont un niveau de revenu inférieur. À l'inverse, 13 communes présentent un revenu médian supérieur à 2 000 €. Nous pouvons également noter que Rennes accueille 71,9% des bénéficiaires du RSA mais seulement 54,9% des bénéficiaires de la Prime d'activité. Autrement dit, **les bénéficiaires rennais sont plus éloignés de l'emploi que ceux de la Métropole**. Il faut également souligner une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de ces prestations entre 2018-2020 : +16,5% contre +3,3% entre 2016 et 2018. Si l'on se penche sur les QPV, ces derniers rassemblent 21,9% des bénéficiaires du RSA de l'agglomération alors qu'ils ne représentent que 7,4% de la population.

Les données collectées mettent également en avant un impact de la crise sanitaire sur les ressources des habitants. En effet, **entre 2019 et 2020 ce sont 2 187 ménages allocataires supplémentaires qui dépendent fortement des prestations sociales**. Au-delà de la crise sanitaire, **une hausse de 35,5% de ménages fortement dépendants des prestations sociales sont constatés depuis 2013** sur Rennes Métropole.

Par ailleurs, si l'on s'intéresse aux retraités, 71 664 d'entre eux relevaient du régime général en 2020, à Rennes Métropole et **seuls 2,8% étaient bénéficiaires du minimum vieillesse**. Cependant, il existe une disparité importante avec les QPV, qui accueillent 30,9% de ces bénéficiaires.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Comme évoqué préalablement (*cf préambule*), la santé est un enjeu à inscrire dans toutes les politiques publiques. À ce titre, Rennes Métropole a adopté plusieurs plans et stratégies dans lesquels la santé est promue, notamment son Contrat De Ville (CDV). L'ARS porte quant à elle le Projet Régional de Santé et le Plan Régional Santé Environnement.

Des compétences et des leviers de la Métropole et des communes


Selon le Code de la Santé Publique, la politique de santé relève principalement de la responsabilité de l'État (art L.1411-1). Pour autant, il y est également indiqué que les collectivités territoriales et leurs groupements contribuent à développer la prévention, à garantir l'égal accès de chaque personne aux soins et assurer la continuité des soins et la sécurité sanitaire, « dans le champ de leurs compétences respectives fixées par la loi » (art L. 1110-1). À travers leurs compétences une commune et une Métropole peuvent donc agir sur la santé de leurs habitants. À ce titre, la Métropole et la Ville de Rennes mettent en place des plans et stratégies ayant un impact sur de nombreux déterminants de la santé : qualité de l'air, habitat, éducation, alimentation... Ces engagements des collectivités contribuent à l'ambition d'inscrire la santé dans toutes les politiques publiques.




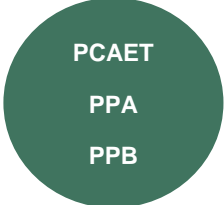
³ Cartographie réalisée par le Réseau français des Villes Santé OMS


La santé se retrouve dans de nombreuses compétences des collectivités, parmi celles-ci, nous pouvons citer :


- L'action sociale et les solidarités** : l'accompagnement social proposé par les communes à travers les missions des Centres Communaux ou Intercommunaux (CCAS, CIAS) contribue à la santé des habitants. La Métropole a également inscrit les solidarités comme enjeu prioritaire en adoptant en 2022 une stratégie métropolitaine des solidarités (SMS). Enfin en matière de solidarité territoriale, le CDV a été adopté pour la période 2024 – 2030 et intègre des enjeux de santé.

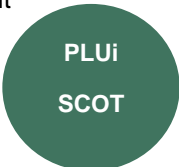

- L'agriculture et l'alimentation** : une alimentation saine, locale et de qualité est essentielle pour la santé des habitants. Les pratiques agricoles sont déterminantes, notamment celles qui visent à limiter l'usage des pesticides et à favoriser l'agriculture biologique, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'eau, de l'air et de l'alimentation. Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) fixe des objectifs et des actions pour promouvoir une alimentation saine, locale et durable avec une attention particulière à la végétalisation de l'assiette dès le plus jeune âge en restauration scolaire. La lutte contre la précarité alimentaire est également un enjeu pour la collectivité, avec l'expérimentation d'une carte alimentaire durable permettant de bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat de denrées bio ou labellisées Terres de Sources.


- L'environnement** : l'environnement et la santé sont étroitement liés. Les risques climatiques tels que les canicules, les sécheresses et les inondations influent directement sur la santé, tandis que la qualité de l'air (maladies cardiovasculaires et respiratoires) et le bruit (maladie psychiatrique et baisse de l'acuité auditive) jouent un rôle sur le temps long. Rennes Métropole est ainsi engagée dans plusieurs plans dans lesquels la santé y est un enjeu : le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou encore le Plan de Prévention du Bruit (PPB).


- Le logement** : le logement étant un déterminant essentiel de la santé, Rennes Métropole a pris en compte cet enjeu dans son Programme Local de l'Habitat. Par exemple, y est inscrite une certification, avec le label NF Habitat HQE, garantissant la qualité globale et les performances d'un logement.


- Les mobilités** : le Plan de déplacements urbains (PDU) fixe pour 10 ans l'organisation des mobilités et les actions en matière de transports et déplacements sur le territoire. Il prépare l'évolution des déplacements pour répondre aux besoins de mobilité de tous, en équilibre avec l'environnement. À travers leur PDU, Rennes Métropole et la Ville de Rennes mènent une politique qui encourage la pratique des mobilités douces, notamment le vélo, qui impacte positivement la santé (en réduisant la pollution et en encourageant la pratique d'activité physique).


- L'urbanisme et l'aménagement** : les mesures d'urbanisme favorable à la santé (UFS) visent à intégrer les déterminants de la santé dans les projets d'aménagement. Les documents stratégiques comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sont des leviers pour agir. La prise en compte de la santé dans le PLUi se traduit par l'inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "santé, climat, énergie" dont les objectifs sont notamment de limiter l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques et aux nuisances sonores. Au-delà de cette OAP, est inscrit dans le PLUi l'instauration de zones de vigilance air-bruit, la promotion de la végétalisation des espaces ou encore l'obligation d'équiper les nouveaux logements de balcons ou terrasses, en réponse aux besoins exprimés pendant la crise COVID et dans une logique de prévention en santé mentale.



Cette liste de compétences n'est pas exhaustive, puisque les politiques d'assainissement, de traitement des déchets, ou encore culturelles sont également des leviers pour agir sur la santé des habitants. De la même façon, Rennes Métropole intervient en matière de santé via sa politique de développement économique et d'innovation en intégrant la recherche sur les sujets de santé et en développant une feuille de route de développement économique et d'innovation du secteur santé.

Le Contrat de Ville

Le CDV est un cadre partenarial qui regroupe les actions publiques dans les QPV.

Il repose sur 3 piliers :

- La cohésion sociale, par la mise en œuvre de mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire ;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les cinq quartiers prioritaires, qui se trouvent sur Rennes sont les Clôteaux-Champs Manceaux, Cleunay, Le Blossne, Maurepas et Villejean et comptent environ 31000 habitants. Rennes Métropole a signé un CDV pour la période 2024 – 2030, construit autour de 5 orientations stratégiques :

- Des quartiers d'accès à l'emploi pour de meilleures conditions de vie ;
- Des quartiers d'égalité réelle pour toutes et tous ;
- Des quartiers de bien-être et d'émancipation à tous les âges ;
- Des quartiers en transitions ;
- Des quartiers sûrs et accueillants.

Dans sa grande orientation dédiée au bien-être, le CDV a inscrit comme enjeu "**renforcer l'accès à la prévention et à la santé**". Les priorités et objectifs qui en découlent sont ceux inscrits dans le CLS :

Enjeux du CDV	Objectifs du CDV
<p>Conforter la prévention et la promotion de la santé à tous les âges</p>	<p>Sensibiliser / Outiller les professionnels autour de la santé mentale ;</p> <p>Faciliter l'accès à une alimentation, saine, durable et solidaire ;</p> <p>Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques sur les espaces publics ;</p> <p>Développer l'éducation à la vie affective, sexuelle et relationnelle, la prévention des risques ;</p> <p>Renforcer la pratique de l'activité physique et lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne ;</p> <p>Agir en faveur de la santé des femmes, des enfants et des jeunes ;</p> <p>Soutenir l'appropriation des outils de prévention ;</p>
<p>Améliorer l'offre et la compréhension du système de santé</p>	<p>Informé de manière plus simple et plus claire, et faciliter les parcours de santé ;</p> <p>Éviter les ruptures dans les parcours de santé ;</p>
<p>Promouvoir les facteurs environnementaux de la santé</p>	<p>Sensibiliser les habitants et habitantes aux enjeux de qualité de l'air intérieur ;</p> <p>Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé</p>

La coordination de ces deux outils se traduit par une déclinaison opérationnelle dans le CLS des enjeux et objectifs de santé identifiés dans le CDV .

Le Projet Régional de Santé 3

Le Projet Régional de Santé (PRS) est un document stratégique qui définit la politique régionale de santé. Élaboré par l'ARS Bretagne, le 3ème PRS (2023-2028) a été publié le 27 octobre 2023 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région. Le PRS 3 s'articule autour de 3 documents principaux :

- Un cadre d'orientation stratégique (COS) ;
- Un schéma régional de santé (SRS) ;
- Un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Le PRS 3 fait reposer la politique de santé bretonne sur neuf orientations stratégiques :

- S'adapter à de nouveaux environnements et répondre à de nouveaux risques ;
- Agir sur les déterminants de la santé en confortant la prévention et la promotion de la santé ;
- Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé ;
- Garantir l'accès à une offre de soins et d'accompagnement adaptée sur les territoires ;
- Renforcer la prise en charge coordonnée dans les parcours de santé et de vie ;
- Développer la réponse à des enjeux populationnels prioritaires ;
- Agir en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes ;
- Promouvoir la qualité, la sécurité des soins et l'innovation en santé ;
- Affirmer la place des usagers-citoyens dans le système de santé.

Le Plan Régional Santé Environnement 4

Les Plans Régionaux Santé Environnement ont pour objectif de prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement et de créer un environnement favorable à la bonne santé de la population. Ils sont co-pilotés par l'ARS, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région. En Bretagne, le PRSE 4 est donc co-piloté par le Préfet de Région, l'ARS et la Région Bretagne. Il décline des actions du plan national santé environnement (PNSE) de manière opérationnelle sur le territoire breton, en tenant compte des problématiques locales et en assurant la promotion des actions menées dans la région. Il réunit et accompagne les acteurs de la santé et de l'environnement en Bretagne.

Ce plan a pour ambition de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur la santé humaine en Bretagne, tout en intégrant l'approche « One Health », la lutte et l'adaptation face au changement climatique et la diminution des inégalités sociales de santé. Sur ces sujets, le PRSE et le PRS sont interconnectés et se complètent mutuellement. Le PRSE 4 est construit autour de 3 axes stratégiques et 12 priorités :

Axe 1 : Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique :

- Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Améliorer la qualité de l'air extérieur ;

- Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes ;
- Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales ;
- Améliorer la qualité du milieu littoral.

Axe 2 : Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons :

- Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement par les EPCI bretons ;
- Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités ;
- Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé.

Axe 3 : Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des Bretons :

- Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé ;
- Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement ;
- Impliquer les acteurs du système de Santé-Environnement.

2. ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Synthèse du diagnostic

Constats épidémiologiques

- **La mortalité :**

Source : Atlas des mortalités, édition 2024 - Données 2022

En Ille-et-Vilaine, **l'espérance de vie à la naissance est de 80,4 ans pour les hommes et 85,8 ans pour les femmes**. Ces chiffres sont légèrement plus élevés que ceux de la Bretagne. La métropole de Rennes est également en dessous du taux de **mortalité prématuré** en Bretagne, mais reste supérieur à celui de la France. Si on se penche sur Rennes et les QPV, les taux de mortalité prématurée sont plus élevés que ceux de la Métropole.

Concernant les causes de mortalité, Rennes Métropole se distingue de la Bretagne par une forte mortalité liée au **cancer du sein** avec près de 32 décès pour 100 000 habitants (taux standardisés). Le cancer du sein est une maladie multifactorielle et polygénique. Il est possible d'agir de façon préventive sur des facteurs de risque liés au mode de vie, parmi lesquels la consommation d'alcool et le tabagisme. D'autres facteurs seraient également en cause comme la surcharge pondérale (facteur de risque) et l'activité physique (facteur protecteur).

- **Les pathologies :**

Source : Atlas des pathologies, édition 2024 - Données 2022

Rennes Métropole se situe au-dessus des moyennes de la Bretagne pour les pathologies psychiatriques (22 060 personnes avec une pathologie psychiatrique) et neurodégénératives (11 827 personnes avec une maladie neurodégénérative).

Les **pathologies psychiatriques** concernent tous les troubles de la personnalité ou du comportement. Les plus fréquents sont les troubles névrotiques et de l'humeur (bipolarité, dépression), psychotiques (schizophrénie), addictifs et les troubles débutant dans l'enfance.

Les **maladies neurodégénératives** les plus fréquentes sont les démences (dont Alzheimer), la maladie de Parkinson, la sclérose en plaque, la paraplégie, la myopathie, la myasthénie et l'épilepsie.

Les **mesures de préventions** à mettre en place sont :

- Un régime alimentaire sain ;
- Une activité physique adaptée ;
- Des activités intellectuelles stimulantes ;
- Éviter les facteurs de risques aggravants : fumer, consommer de l'alcool.

Dépistage

Les points clés en Bretagne en 2023⁴ :

- Une augmentation de l'adhésion à la vaccination en général depuis 2016 ;
- Une augmentation des couvertures vaccinales chez les enfants et adolescents qui ne relèvent pas de l'obligation vaccinale pour le vaccin contre le méningocoque C et le vaccin HPV chez les jeunes filles de 15 ans ;
- Une faible couverture vaccinale contre les infections à HPV chez les jeunes garçons (17% pour la 1^{ère} dose à 15 ans et 11% pour la deuxième dose à 16 ans) ;
- Une couverture vaccinale contre la grippe insuffisante chez les personnes à risques.

Sur Rennes Métropole, les taux de dépistages des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus sont supérieurs aux taux observés au niveau départemental, régional et national. En revanche, il convient de faire une distinction entre les données avec Rennes et Hors Rennes⁵ :

	Cancer du sein	Cancer colorectal	Cancer du col de l'utérus
Taux de dépistage sur Rennes Métropole	63,5%	42,3%	59,4%
Taux de dépistage sur Rennes Métropole hors Rennes	66,2%	44,9%	62,9%

Nous pouvons constater qu'en excluant Rennes du calcul à l'échelle de la Métropole, les taux de dépistage moyens sont plus élevés. Cela souligne la disparité dans les pratiques de dépistage selon le milieu de vie.

Éléments marquants

- La Métropole a une situation plutôt favorable par rapport aux autres EPCI de Bretagne ;
- Les pathologies psychiatriques sont surreprésentées ;
- Les maladies neurodégénératives sont fréquentes ;
- Les taux de dépistages à Rennes sont moins élevés que dans le reste de la Métropole.

⁴ Source : [Vaccination en Bretagne. Bulletin de santé publique, avril 2023. \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

⁵ Source : <http://rezonecpts.ameli.fr/rezone/cartoCpts.html?reg=53>

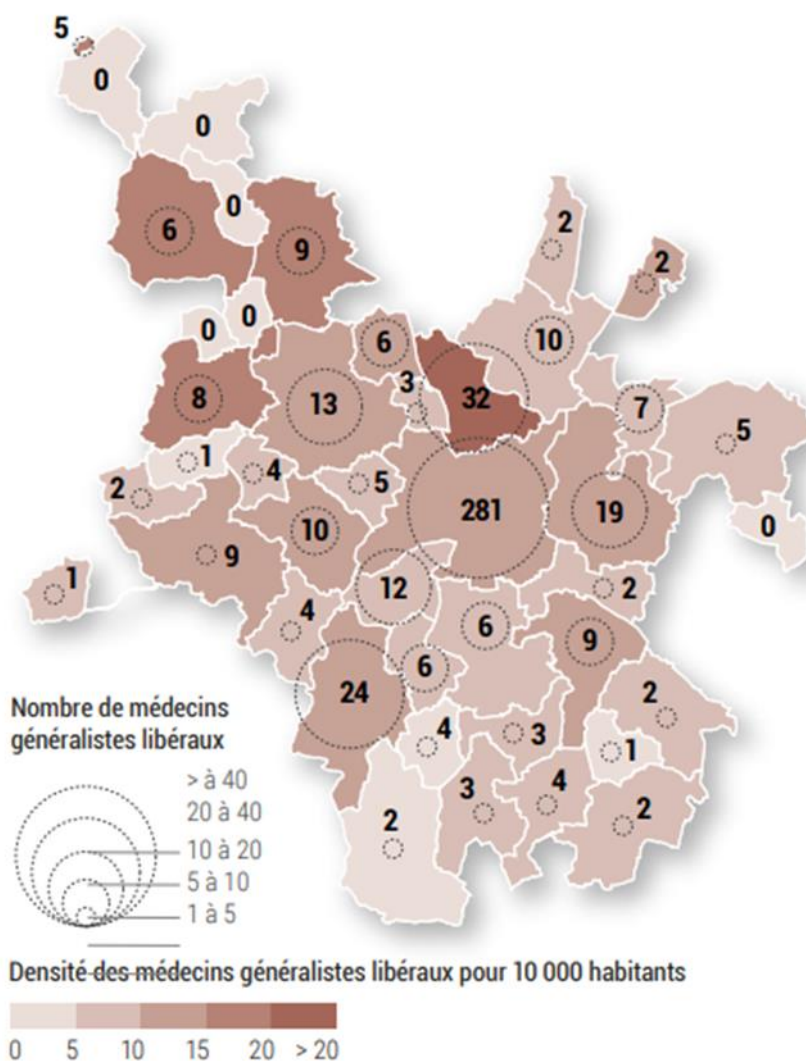
Offre de soins

Source : Offre de soins de premier recours Rennes Métropole, AUDIAR - 2021

Une attention particulière est accordée à l'offre de soins de premier recours : médecins, infirmiers, pharmaciens, dentistes, sages-femmes et kinésithérapeutes.

La métropole bénéficie de **528 médecins généralistes libéraux soit 11,7 médecins pour 10 000 habitants** (données 2021). Cependant, des disparités sont constatées entre les communes : certaines sont particulièrement bien dotées, comme Saint-Grégoire, Saint-Gilles, Gévezé... d'autres sont peu voire non dotées, comme Laillé, Saint-Armel, Langan, Clayes, Brézé...

NOMBRE ET DENSITÉ DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX DANS LES COMMUNES DE RENNES MÉTROPÔLE EN 2021



Source : CPAM, Insee - Réalisation : Audiar.

Le zonage des médecins réalisé par l'ARS met en avant 4 zones :

- Zone d'intervention prioritaire (ZIP) ;
- Zone d'accompagnement régional (ZAR) ;
- Zone d'action complémentaire (ZAC) ;
- Zone de vigilance (ZV).

Rennes Métropole se situe dans une zone de vigilance, c'est-à-dire **non éligible aux aides à l'installation**, à l'exception des communes de **Bécherel, Miniac-Sous-Bécherel, Saint-Sulpice-la-Forêt** et **Nouvoitou**, qui sont placées en zone d'action complémentaire. Les ZAC sont éligibles aux aides de l'État issues du Pacte Territoire Santé (PTS) et aux aides des collectivités territoriales.

A ces données s'ajoutent celles des personnes n'ayant pas de médecin traitant. Sur Rennes Métropole, **12,4% des 17 ans et plus sont sans médecin traitant** (taux supérieur à celui du département, de la région et de la France – données 2021). Si l'on compare ces données à celles hors Rennes, le taux des 17 ans et plus n'ayant pas de médecin traitant descend à 10,2%. **La situation est donc moins favorable sur Rennes.**

Concernant les autres professions libérales, **Rennes Métropole est bien dotée en masseurs kinésithérapeutes sages-femmes et chirurgiens-dentistes** par rapport à la Bretagne et à la moyenne nationale, **mais sous-dotée en infirmiers** (9,2 pour 10 000 habitants).

L'enjeu pour les années à venir sera de faire face aux départs en retraite des professionnels de santé. Sur Rennes Métropole, **30% des médecins ont 60 ans et plus**. Ces chiffres, associés à l'évolution démographique attendue conduisent **la Métropole à devoir accueillir 257 médecins d'ici 2030 pour maintenir une densité médicale constante.**

Pour étayer les données sur l'offre de santé, il faut aussi se pencher sur les exercices coordonnés présents sur le territoire :

- 23 centres de santé (CDS) : il, s'agit de centres de santé polyvalents, de centres de soins infirmiers ou de centres de soins dentaires ;
- 17 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ;
- 7 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Éléments marquants

- Une densité médicale "suffisante" à l'échelle de Rennes Métropole selon le zonage de l'ARS mais de grandes disparités sont constatées entre les communes, voir au niveau infra-communal sur Rennes ;
- Des communes sans médecins et parfois sans infirmiers ;
- 12,4% des 17 ans et plus sont sans médecin traitant ;
- La Métropole doit accueillir 257 médecins d'ici 2030 pour maintenir une densité médicale constante ;
- Les exercices coordonnés se développent sur le territoire.

Enjeux de prévention et promotion de la santé : approche thématique

Les éléments présentés sont une synthèse du diagnostic issus des groupes de travail, du groupe projet de la Métropole, des échanges en comité de pilotage...

Alimentation

Éléments marquants

- Une augmentation de la surcharge pondérale chez les enfants ;
- Des achats moindres de fruits et légumes dans les épiceries sociales et solidaires ;
- Des enjeux liés à l'alimentation solidaire.

Activité physique

Éléments marquants

- Une baisse de l'activité physique constatée à tous les âges ;
- Une pratique d'activité physique moins élevée chez les filles ;
- Des difficultés à informer et mobiliser les publics cibles ;
- L'activité physique est un levier de prévention sur d'autres déterminants de santé (santé mentale, addictions).

Santé mentale

Éléments marquants

- Une dégradation de la santé mentale suite à la crise COVID, notamment chez les jeunes ;
- Des temps d'attente trop longs pour accéder aux CMP, CMPP et manque de dispositifs de prise en soins ;
- Un besoin d'outillage, d'expertise des professionnels, des élus autour de la santé mentale ;
- Une réflexion à porter sur la couverture de Rennes Métropole en Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

Addictions

Éléments marquants

- Des alcoolisations ponctuelles importantes nombreuses ;
- 572 personnes accueillies par le CAARUD dont 500 à Rennes ;
- Des personnes consommatrices en grande précarité ;
- Des consommations de produits psychoactifs constatés sur l'espace public.

Santé environnementale

Éléments marquants

- 679 bâtiments accueillant des publics sensibles sur Rennes Métropole pour lesquels le suivi de la qualité de l'air intérieur est essentiel ;
- 2 100 Rennais inscrits aux alertes pollens ;
- 12 communes à potentiel radon élevé ;
- Des enjeux liés à la prolifération de liminaires : ragondins, rats musqués, frelons asiatiques et moustiques tigres ;
- Un besoin de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels sur les facteurs environnementaux de la santé.

Les démarches d'élaboration du CLS

L'élaboration de ce CLS Rennes Ville et Métropole s'est fondée sur des modalités différentes de celles utilisées pour le premier CLS de Rennes ayant eu cours de 2013 à 2017. En effet, avec sa dimension Métropolitaine, le CLS a fait l'objet d'échanges avec les communes de Rennes Métropole, dans le cadre d'un groupe projet dédié et des Comités de Secteur. Par ailleurs, l'échelle Métropolitaine a induit de nouveaux enjeux, comme l'appropriation des questions de santé par les communes, le souhait de faire culture commune sur ce sujet et de mutualiser les pratiques, les projets.

Outre la dimension Métropolitaine, ce CLS s'est également construit en s'appuyant sur les nombreuses ressources du territoire (groupes de travail, acteurs associatifs, institutionnels...) et des démarches de participation citoyenne.

Les instances de travail

L'écriture de CLS s'est appuyée sur :

- **Des rencontres en bilatérales** avec les services de la Métropole et de la Ville de Rennes, les partenaires institutionnels et associatifs, les établissements de santé, les structures d'exercices coordonnés...
- **Des rencontres par le biais de groupes de travail et instances existants** : le CLS a fait l'objet d'échanges via le groupe de travail de prévention et de réduction des risques animé par la Ville de Rennes et le Conseil Rennais en Santé Mentale.
- **La constitution de groupes experts** : les partenaires ont été conviés à des rencontres thématiques selon leur expertise. Les sujets ayant fait l'objet de rencontres sont l'activité physique, la prévention des addictions, l'offre de soins et la prévention en milieu scolaire.
- **L'animation d'un groupe projet dédié aux communes de Rennes Métropole** : les communes ont contribué à l'écriture du CLS via une instance métropolitaine dédiée. Ce groupe projet s'est réuni 7 fois. Une fois le CLS signé, il évoluera en réseau d'échange, pour permettre aux communes de mettre en œuvre les actions inscrites dans le CLS.

Les démarches de participation

Dans le cadre de l'élaboration du CLS, deux démarches de participation ont été lancées :

- Un **questionnaire**, diffusé auprès de toutes les communes de la Métropole. 527 réponses ont été récoltées. Les habitants ont été consultés sur leurs priorités de santé, leur appropriation des messages de prévention, leur accès aux soins...

Les éléments de réponse marquants du questionnaire :

Les priorités de santé :

- L'accès à une alimentation saine ;
- L'accès aux soins de premiers recours et de spécialistes ;
- La pratique d'activité physique ;
- La santé mentale ;
- La prévention des maladies chroniques ;
- La qualité de l'environnement extérieur ;

Des recommandations bien connues sur la nutrition mais pas sur la consommation d'alcool ;

64,52 % des répondants **ont renoncé à prendre rendez-vous avec un professionnel de santé** (délai trop long ou professionnel qui ne prend pas de nouveau patient ;

Les principales sources d'information en santé : site de la commune, réseaux sociaux et presse écrite.

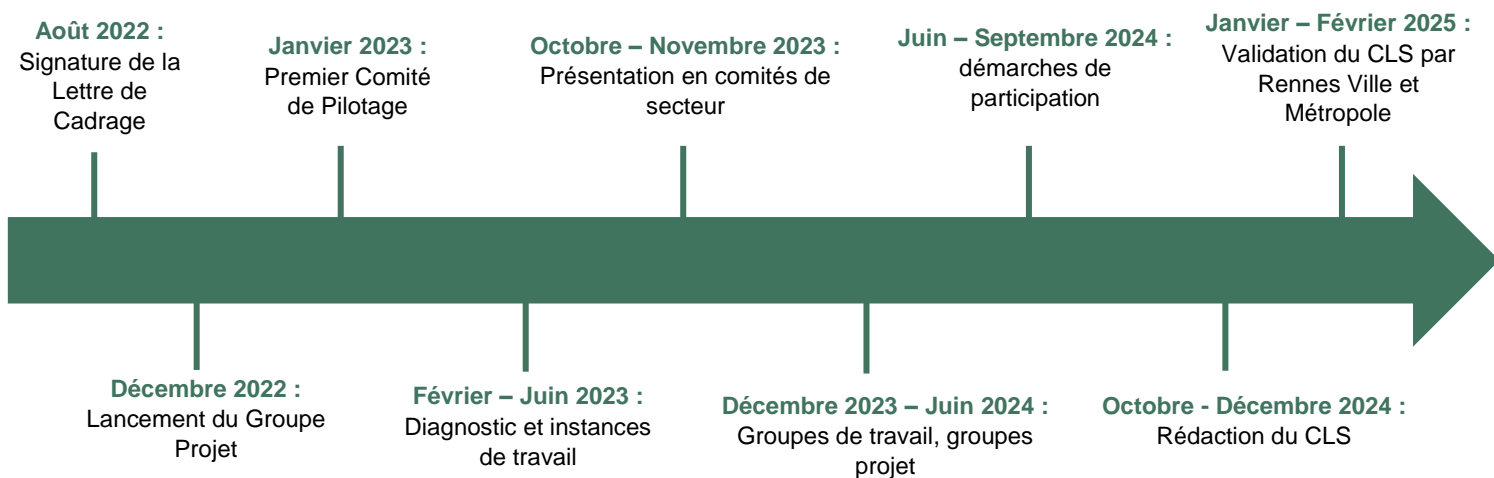
Ces éléments de réponses doivent être analysés en tenant compte de certains biais, notamment de sélection, comme en atteste le profil des répondants : 77% de femmes, 73% de personnes en activité et 38% ont entre 40 et 54 ans.

- **Une soirée de mobilisation**, ouverte aux habitants, aux élus et agents des collectivités, aux établissements de santé, aux professionnels de santé libéraux, aux partenaires institutionnels, et associatifs, etc. Cette soirée s'est organisée autour d'ateliers participatifs au cours desquels les participants ont été invités à partager leurs constats, besoins et idées pour agir autour des thématiques suivantes : offre et accès aux soins, nutrition, santé mentale, consommation et prévention, santé environnementale et participation sociale et santé. Les propositions formulées lors de cette soirée ont été étudiées afin d'en déterminer la faisabilité dans le cadre de ce nouveau CLS, et le cas échéant, de les intégrer aux fiches actions.

Quelques propositions d'actions issues de la concertation :

Projets à renforcer / idées nouvelles	Proposition transversales
<p>Informers les médecins traitants sur les solutions en santé mentale ;</p> <p>Mettre en place un site web ou un numéro de téléphone pour identifier une solution en santé mentale ;</p> <p>Aider les professionnels à s'installer ;</p> <p>Organiser un forum annuel sport santé sur ordonnance ;</p> <p>Faire connaître le sport santé sur ordonnance ;</p> <p>Animer des ateliers cuisine dans les écoles ;</p> <p>Mettre en place des espaces sans tabac aux arrêts de bus ;</p> <p>Supprimer les campagnes de communication d'alcool ;</p> <p>Sensibiliser les bars et restaurants à proposer de l'eau systématiquement ;</p> <p>Végétaliser les cours d'école ;</p> <p>Informers, sensibiliser sur les perturbateurs endocriniens ;</p> <p>Intégrer les habitants dans le pilotage opérationnel du CLS ;</p>	<p>Déployer des campagnes de communication (messages de prévention autour de l'alimentation, l'activité physique, la consommation de tabac et d'alcool...), via les arrêts de bus, les magazines de Rennes et de Rennes Métropole ;</p> <p>Rendre les informations plus lisibles ;</p> <p>Renforcer les dispositifs d'aller-vers, de médiation, de pair-aidance ;</p> <p>Avoir plus de moyens financiers ;</p>

Chronologie



3. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE RENNES VILLE ET METROPOLE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de Bretagne ;

Vu la note de cadrage engageant l'ARS Bretagne, Rennes Métropole et la ville de Rennes à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, signée le 18 août 2022 ;

Vu la délibération ...

Vu la délibération ...

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties signataires

Le Contrat Local de Santé Ville de Rennes – Rennes Métropole est signé par :

- L'ARS Bretagne
- La Ville de Rennes Métropole
- Rennes Métropole

Les co-signataires sont :

- **Les collectivités :**
 - Région Bretagne
 - Département d'Ille-et-Vilaine
- **Les partenaires institutionnels :**
 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine (CPAM)
 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
 - Éducation Nationale
 - Direction diocésaine de l'enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine (DDEC)
- **Les établissements de santé :**
 - Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes
 - Le Centre Hospitalier Guillaume Reigner (CHGR)
- **Les représentants des usagers :**
 - France Assos Santé
 - Maison Associative de la Santé

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu est celui de Rennes Métropole. Le territoire englobe 43 communes sur une superficie de 705 km² et de 467 858 habitants en 2021.

Les actions du CLS pourront être déclinées sur plusieurs échelles : Rennes Métropole, les communes volontaires, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Article 3 : Le pilotage et le partenariat

Le **Comité de Pilotage**, instance décisionnelle qui se réunit 1 à 2 fois par an, est composé de membres signataires et de partenaires invités.

Participants signataires du CLS	Partenaires invités
ARS Bretagne	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : à ce jour 7 CPTS sur Rennes Métropole
Rennes Métropole et Ville de Rennes	Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
Caisse d'Allocations Familiales	École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)
Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine	Fédération des Cliniques et Hôpitaux Privés (FHP)
CHU Rennes	Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP)
CHGR	France Travail
Département d'Ille-et-Vilaine	
Direction diocésaine de l'enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine	
Éducation Nationale	
Préfecture Ille-et-Vilaine	
Région Bretagne	
France Assos Santé	
Maison Associative de la Santé	

Le **comité stratégique**, instance qui prépare les éléments soumis au COPIL. Il est composé de l'adjoint délégué à la santé de la Ville de Rennes, de la Vice-Présidente déléguée, à la proximité, politique des temps, innovation sociale et santé de Rennes Métropole et du directeur de la délégation 35 de l'ARS.

Le **comité technique** (COTECH) traduit de manière concrète la stratégie du comité de pilotage. Il prépare les décisions du COPIL et les met en œuvre. L'animation du COTECH est assurée par le chef de projet du CLS de la délégation départementale de l'ARS, en lien avec un représentant de la collectivité signataire. Le COTECH est une équipe opérationnelle constituée de représentants des principaux signataires du CLS.

Parallèlement à ces instances de pilotage du CLS, les instances de gouvernance de la Ville et de la Métropole sont également sollicitées :

- Au niveau de la Ville de Rennes, le projet CLS est suivi par le **Groupe de Travail Solidarité et Cohésion Sociale** (GTSCS) ;
- Au niveau de la Métropole, il est suivi par la **Commission Prospective, Proximité et Cohésion Sociale** et un **Groupe Projet** dédié au CLS.

La mise en œuvre du CLS reposera sur les acteurs co-signataires et partenaires du CLS.

Article 4 : L'objet du contrat

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Faire culture commune autour de la santé sur Rennes Métropole</p>	<p>L'objectif global de cet axe sera de permettre aux communes de Rennes Métropole de s'approprier le CLS en participant à son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation.</p> <p>Cette appropriation se fera grâce à des sensibilisations, formations, partagent d'outils...</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer un réseau d'échange dédié à la santé ; 2. Partager les études et outils d'observation en santé et en porter de nouvelles ; 3. Faire adhérer Rennes Métropole au Réseau Français des Villes Santé ;
<p>Devenir un territoire ambitieux de prévention et de promotion de la santé</p>	<p>Encourager le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge ;</p> <p>Encourager la prévention autour de la santé mentale ;</p> <p>Lutter contre la sédentarité ;</p> <p>Promouvoir une alimentation saine, durable, accessible ;</p> <p>Prévenir les comportements à risque ;</p> <p>Proposer des actions innovantes en lien avec la stratégie métropolitaine d'innovation en santé ;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. Inscrire l'activité physique comme enjeu prioritaire de santé ; 5. Renforcer les connaissances des habitants en matière d'alimentation saine et durable ; 6. Sensibiliser et outiller les collectivités et les habitants pour répondre aux besoins en santé mentale ; 7. Porter une réflexion sur la mise en place d'un CLSM Rennes Métropole, en confortant le Conseil Rennais en Santé Mentale ; 8. Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques ; 9. Prévenir la consommation de produits psychoactifs sur l'espace public ; 10. Expérimenter un parcours de prévention et promotion de la santé de la petite enfance au lycée ; 11. Déployer un Pass Premiers Secours vers les jeunes ; 12. Engager des actions de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur le milieu professionnel ; 13. Organiser des journées santé ; 14. Formaliser un partenariat avec les acteurs de don ;

Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous	<p>Apporter davantage de lisibilité à l'offre de soins, aux modes d'accès ;</p> <p>Développer le partenariat entre les collectivités et les professionnels de santé ;</p> <p>Anticiper les besoins en offre de soins et agir collectivement pour répondre à ces besoins ;</p> <p>Encourager l'aller-vers ;</p> <p>Favoriser les nouveaux modes d'exercices et d'accès à la santé ;</p>	<p>15. Déployer des actions de sensibilisation dédiées à la compréhension du système de soin ;</p> <p>16. Faciliter les interactions entre les collectivités et les acteurs de santé autour des projets de santé ;</p> <p>17. Définir un schéma d'organisation de la médiation en santé ;</p> <p>18. Lancer une dynamique prospective dédiée à l'offre de soins ;</p>
Agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux pour améliorer la santé de toutes et tous	<p>Promouvoir une approche One Health ;</p> <p>Encourager les pratiques agricoles favorables à la santé ;</p> <p>Acculturer/sensibiliser les habitants, les élus, les professionnels de l'enfance, les professionnels de santé, aux facteurs environnementaux impactant la santé ;</p> <p>Mener des actions de prévention auprès des habitants : enjeux de la qualité de l'air intérieur, campagne de prévention sur le radon, les bons gestes pour limiter la prolifération de certaines espèces...</p>	<p>19. Informer et sensibiliser sur l'approche "One Health" ;</p> <p>20. Devenir un territoire zéro pesticide de synthèse ;</p> <p>21. Promouvoir les environnements intérieurs favorables à la santé ;</p> <p>22. Mener une action collective de prévention et de lutte contre les zoonoses ;</p> <p>23. Mener des actions de sensibilisation autour du bruit et de ses impacts sur l'ouïe ;</p>
Développer l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)	<p>Acculturer l'ensemble des acteurs de la métropole au sujet de l'UFS ;</p> <p>Informers les communes des outils existants pour déployer des projets incluant les enjeux de santé ;</p> <p>Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé.</p>	<p>24. Présenter et diffuser l'UFS aux élus et techniciens sur Rennes Métropole ;</p> <p>25. Co-construire un référentiel local d'UFS ;</p> <p>26. Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé ;</p> <p>27. Soutenir le financement d'aménagements communaux favorables à la santé ;</p>

Les fiches actions du CLS présentées en annexe précisent les engagements des signataires et des partenaires.

Article 5 : Durée et révision du contrat

Le CLS est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature et couvrira donc la période 2025 – 2030. Le CLS pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces années par voie d'avenant.

Article 6 : Suivi et évaluation du contrat

Le CLS fera l'objet d'un suivi dans ses instances de pilotage et travail : comité de pilotage, GTSCS et CPPCS.

Une cellule évaluative pourra aussi être mise en place pour élaborer les outils d'évaluation et analyser les résultats.

L'évaluation du contrat portera sur deux niveaux, à savoir l'évaluation de l'outil CLS et celle du plan d'actions.

Les modalités d'évaluation sont précisées en annexe et sont susceptibles d'évolution au cours de la mise en œuvre du contrat.

Signatures

- **Les collectivités :**
 - Région Bretagne
 - Département d'Ille-et-Vilaine

- **Les partenaires institutionnels :**
 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine (CPAM)
 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
 - Éducation Nationale
 - Direction diocésaine de l'enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine (DDEC)

- **Les établissements de santé :**
 - Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes
 - Le Centre Hospitalier Guillaume Reigner (CHGR)

- **Les représentants des usagers :**
 - France Assos Santé
 - Maison Associative de la Santé

Fait à, le.....

ANNEXES

Plan d'actions du CLS

Axe territorial : Faire culture commune autour de la santé sur Rennes Métropole

Définition du champ de l'axe de travail :

S'agissant du premier CLS avec un volet métropolitain, l'un des enjeux est d'inclure les communes du territoire dans la démarche.

Rennes Métropole est composée de 43 communes et 467 858 habitants en 2021. Au sein de la Métropole, de grandes disparités sont constatées avec sa ville centre accueillant 225 081 habitants et les communes autour comprenant pour certaines 10 000 habitants et d'autres moins de 1 000 habitants. Les tranches d'âges des populations accueillies varient également avec des étudiants très présents à Rennes, des moins de 18 ans plus présents dans les communes de la première et deuxième couronne et enfin des personnes de 65 ans et plus, augmentant un peu plus tous les ans sur la Métropole.

Par ailleurs, la notion de santé, de ses déterminants et l'impact des politiques publiques sur ces derniers ne font pas échos de la même manière sur le territoire. En effet, la compétence en santé n'étant pas rattachée aux communes, pour certaines, leur rôle dans ce domaine et les leviers pour améliorer la santé des habitants ne vont pas de soi.

L'objectif global de cet axe sera de permettre aux communes de Rennes Métropole de s'approprier le CLS en participant à son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Pour ce faire, des actions de sensibilisation, de formation et des temps d'échange de pratiques seront mis en place.

Fiche action 1 – Animer un réseau d'échanges dédié à la santé

Intitulé de l'action	Animer un réseau d'échanges dédié à la santé
Descriptif	<p>Dans l'objectif de continuer à mobiliser les communes sur les questions de santé, l'ambition est de transformer le groupe projet CLS existant en réseau d'échange. Le réseau d'échange est une instance de travail métropolitaine qui permet d'animer les échanges entre les communes et qui favorise l'articulation des compétences métropolitaines et communales ; chaque maire désigne les élus de sa commune y participant.</p> <p>Un réseau d'échanges dédié à la santé sera mis en place pour permettre aux communes d'échanger sur leurs compétences et les projets menés dans le cadre du CLS. Cette instance sera aussi l'occasion de proposer aux élus et techniciens participants de bénéficier de formation, sensibilisation autour de la prévention et la promotion de la santé, de la santé environnementale, de l'observation en santé...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture commune de la prévention et de la promotion de la santé au sein de Rennes Métropole ; • Mobiliser les communes sur les questions de santé ; • Sensibiliser, informer les communes sur les déterminants et enjeux de santé ; • Outiller les communes sur la mise en œuvre de projets de santé.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Définir une feuille de route pour mettre en place des temps de formation, sensibilisation dédiés à la santé pour les élus des communes de Rennes Métropole ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Animer des rencontres pour favoriser des temps d'échanges entre les communes et faciliter la mise en place d'actions à l'échelle des comités de secteur ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Mettre en œuvre et lancer des appels à manifestation d'intérêt auprès des 43 communes de Rennes Métropole pour déployer des actions de santé ;</p>
Pilote	Rennes Ville et Métropole
Partenaires	ARS Institutions signataires du CLS
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	Budget Ville de Rennes – Rennes Métropole (ingénierie) Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Fiche action 2 – Partager les études et outils d'observation en santé et en porter de nouvelles

Intitulé de l'action	Partager les études et outils d'observation en santé et en porter de nouvelles
Descriptif	Les communes de Rennes Métropole souhaitent bénéficier de données pour faire un état des lieux de la santé des habitants. Porter une observation en santé permettrait aux communes d'affiner leurs connaissances et de se positionner sur les actions du CLS.
Objectifs	Valoriser les démarches d'observation en santé portées sur le territoire et faire bénéficier aux communes d'un accès aux données de santé.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Poursuivre l'observation en santé autour de l'offre et de l'accès aux soins ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Impulser de nouvelles études, notamment sur la santé environnementale ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Diffuser auprès des communes les livrables de ces observations en s'appuyant sur le réseau d'échanges ;</p> <p><u>Modalité 4</u> : Présenter les outils d'observation existants pour permettre aux communes de dresser des portraits de territoire (carto'santé, rezone CPTS...)</p>
Pilote	Rennes Ville et Métropole Co-pilotage à définir
Partenaires	APRAS ARS AUDIAR CPAM Observatoire Régionale de Santé Bretagne (ORSB)
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	Budget Ville de Rennes – Rennes Métropole Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Fiche action 3 – Faire adhérer Rennes Métropole au Réseau français Villes Santé de l'OMS

Intitulé de l'action	Faire adhérer Rennes Métropole au Réseau français Villes Santé de l'OMS
Descriptif	<p>Le réseau français Villes-Santé est un réseau national de 110 villes et intercommunalités engagées pour la santé. Il a pour vocation d'apporter un soutien et une expertise en facilitant l'échange de pratiques et d'expériences entre les villes pour l'amélioration de la santé des populations.</p> <p>La Ville de Rennes adhère et préside ce réseau. L'adoption d'un CLS métropolitain et la nomination d'une Vice-Présidente déléguée à la santé sont des opportunités pour faire adhérer Rennes Métropole au réseau.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les démarches de santé entreprises par la Métropole ; • S'informer, s'inspirer, s'outiller pour mettre en œuvre les actions du CLS ; • Diffuser les bonnes pratiques auprès des communes.
Modalités de mise en œuvre	<p>L'adhésion de Rennes Métropole au Réseau des Villes Santé de l'OMS lui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans les groupes de travail du réseau ; • Bénéficier des échanges de pratiques, retour d'expérience des communes membres ; • Diffuser les outils et études réalisés par le réseau, aux communes de Rennes Métropole ; • Valoriser les démarches de santé entreprises par la Métropole.
Pilote	Rennes Ville et Métropole
Partenaires	Réseau Français des Villes Santé de l'OMS
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	Budget de Rennes Métropole

Axe 1 : Devenir un territoire ambitieux de prévention et de promotion de la santé pour tous

Définition du champ de l'axe de travail :

La prévention et la promotion de la santé, piliers essentiels en santé, sont deux notions qui sont souvent associées. Il s'agit en effet de deux approches complémentaires mais qui restent à distinguer, ne recoupant pas le même champ d'action.

- La prévention est directement orientée sur les problèmes de santé. Les objectifs poursuivis sont de limiter l'apparition de tout problème de santé (prévention primaire), détecter une maladie ou un problème de santé de façon précoce (prévention secondaire) et limiter les atteintes à la santé en cas de maladie (prévention tertiaire).
- La promotion de la santé a quant à elle pour objectif de donner aux individus, ainsi qu'à la collectivité, les moyens d'agir de manière favorable sur les déterminants de la santé.

Le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé, pour tous les âges, contribue directement à l'amélioration de la santé globale des personnes. Cet axe de travail est partagé entre les dispositifs des différentes institutions et coordonné avec l'axe santé du CDV et du CLSPD (et CMSPD). Une vigilance a également été apportée sur la cohérence des stratégies municipales et métropolitaines avec les projets du CLS (PAT, PLH, PLUi...).

Rennes Métropole suit la tendance de la Bretagne avec des causes de mortalité liées principalement aux cancers et maladies respiratoires. Les spécificités du territoire concernent :

- Les pathologies psychiatriques ;
- Les maladies neurodégénératives, notamment les femmes (6 patients sur 10) ;
- Les cancers du sein.

Au-delà de ces indicateurs épidémiologiques, les acteurs partagent également les constats suivants :

- Des enjeux liés à l'activité physique, l'alimentation et l'hygiène bucco-dentaire, dès le plus jeune âge ;
- Une dégradation de la santé mentale à tous les âges, accentuée par la crise sanitaire ;
- Une consommation d'alcool et de tabac toujours trop importante chez les étudiants, malgré une baisse ces dernières années ;
- Une consommation de produits psychoactifs sur l'espace public.

Certains publics feront l'objet d'une attention particulière, notamment les publics précaires, les enfants et les étudiants.

Objectifs :

- Encourager le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge ;
- Encourager la prévention autour de la santé mentale ;
- Lutter contre la sédentarité ;
- Promouvoir une alimentation saine, durable, accessible ;
- Prévenir les comportements à risque ;
- Proposer des actions innovantes en lien avec la stratégie métropolitaine d'innovation en santé.

Fiche action 4 – Inscrire l'activité physique comme enjeu prioritaire de santé

Intitulé de l'action	Inscrire l'activité physique comme enjeu prioritaire de santé
Descriptif	<p>Les bénéfices de l'activité physique sur la santé ne sont plus à démontrer ; elle entraîne une baisse de 40% de la mortalité précoce et réduit les risques d'accidents cardiovasculaires de 60%. Au-delà des pathologies qu'elle prévient, l'activité physique est également un levier pour agir sur le lien social, la santé mentale... Enfin, la sédentarité, constatée à tous les âges et les disparités entre les garçons et les filles (42% des filles de 3 à 17 ans sont inactives contre 20% des garçons), font de cette thématique une priorité des politiques de santé.</p> <p>De nombreux dispositifs existent sur le territoire pour accompagner la pratique d'une activité physique : "savoir rouler à vélo", les tickets "sortir", des formations pour les professionnels du domicile, la mise en place de 3 maisons sport santé... L'enjeu de la Ville de Rennes et de la Métropole est d'inscrire l'activité physique comme enjeu prioritaire à travers plusieurs projets destinés aux élus, aux agents, aux professionnels de santé et aux habitants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants aux enjeux de la pratique d'activité physique régulière ; • Informer et outiller les collectivités pour promouvoir l'activité physique en direction des associations sportives (via le réseau d'échange) ; • Encourager les structures sportives subventionnées à déployer des créneaux d'activité physique adaptés, du sport adapté, du handisport ; • Informer et outiller les professionnels de santé pour promouvoir l'activité physique (via les CPTS, centres de santé, maisons de santé).
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Sensibiliser et promouvoir l'activité physique auprès des habitants, des professionnels de santé, des collectivités (temps forts, communication, échanges de pratiques, interconnaissance entre les professionnels de santé et les Maisons Sport Santé...);</p> <p><u>Modalité 2</u> : Mettre en place des défis pour favoriser l'activité physique, autour du projet "Cap de" déployé par les CLS d'Ille et Vilaine ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Accompagner le développement du sport santé à l'appui des Maisons Sport Santé ;</p> <p><u>Modalité 4</u> : Encourager le déploiement de créneaux d'activité physique adaptée, de sport adapté et d'handisport en travaillant avec les acteurs associatifs.</p>
Pilote	Commune
Partenaires	ARS Associations sportives CPTS Département (service sport jeunesse et éducateurs sportifs) Directions des sports

	DRAJES Maisons Sports Santé
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux Sollicitation ARS

Fiche action 5 – Renforcer les connaissances des habitants en matière d'alimentation saine et durable

Intitulé de l'action	Renforcer les connaissances des habitants en matière d'alimentation saine et durable
Descriptif	<p>Les liens entre alimentation et santé sont de mieux en mieux connus, et le risque de développer de nombreuses maladies – cancer, maladies cardiovasculaires, obésité ou encore de diabète de type 2 – peut être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales. Pour autant, les connaissances autour de l'alimentation saine et durable peuvent encore être renforcées.</p> <p>La Métropole dispose d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans lequel est inscrit un enjeu dédié à l'accès à une alimentation saine et de qualité. L'enjeu de l'action du CLS sera d'enrichir les projets portés via le PAT, notamment avec une expérimentation de distribution de paniers bio pour des femmes enceintes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'adoption d'habitudes alimentaires saines et durables ; • Sensibiliser les futurs parents aux différents déterminants de la santé : alimentation, activité physique, qualité de l'air intérieur... • Améliorer la santé des femmes et de leur bébé avec des aliments sains et de qualité ;
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Lancer une expérimentation autour de la santé de la femme enceinte : "des paniers bio pour les femmes enceintes" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution de paniers de fruits et légumes bios, 2 fois par mois, sur deux sites de distribution ; • Stands d'information dédié à la prévention et la promotion de la santé pendant les distributions (exemple : permanence d'une conseillère en environnement intérieur) ; • Atelier thématique 1 fois par mois autour de l'alimentation, l'activité physique, les perturbateurs endocriniens... <p>Un travail sera mené sur l'élargissement et la pérennisation de cette expérimentation.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Accompagner le déploiement du programme MALIN, dans la continuité du projet de distribution de paniers bio pour les femmes enceintes ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Diffuser des campagnes de communication autour de l'alimentation saine et durable ;</p> <p><u>Modalité 4</u> : Étudier et prioriser les propositions citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer des ateliers, des cours de cuisine dans les écoles et les collèges, en lien avec les parents ; • Indiquer des tranches d'âges différentes sur les recommandations nationales pour adapter les quantités selon l'âge de l'enfant ;

	<ul style="list-style-type: none"> Pouvoir commander des paniers de fruits et légumes bio et les récupérer dans les écoles.
Pilote	Commune
Partenaires	Terre de sources (producteur) ESAT des Maffrais (packaging) La COHUE (lieu de distribution) ESS Cargo (lieu de distribution) ASVB (communication, orientation) CPTS (communication, orientation) Département (projet "100% bio, local et fait maison") Espaces sociaux communs (communication, orientation) PMI CAF Mutualité Française
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets Ville de Rennes – Rennes Métropole Sollicitation ARS Opérateurs en CPOM avec l'ARS Pacte des solidarités Programmes probants

Fiche action 6 – Sensibiliser et outiller les collectivités et les habitants pour répondre aux besoins en santé mentale

Intitulé de l'action	Sensibiliser et outiller les collectivités et les habitants pour répondre aux besoins en santé mentale
Descriptif	<p>Les collectivités (élus, agents des CCAS), les associations du champ l'action sociale, de la santé, sont en demande d'appui technique autour de la santé mentale : comment accompagner, orienter une personne avec des besoins en santé mentale ? Quelles sont les ressources existantes sur le territoire ? Comment, agir, réagir face à une personne avec des troubles psychiques ? Parallèlement à ces besoins, il est nécessaire d'agir en prévention en santé mentale. Le mal-être constaté par les professionnels et collectivités, notamment dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, peut être prévenu en agissant sur différents leviers : le lien social, la pratique d'activité physique, le lien à la nature...</p> <p>Pour déployer ces actions de prévention en santé, le territoire pourra s'appuyer sur les ressources existantes. À titre d'exemple, le Réseau Louis Guilloux porte de nombreux dispositifs tels qu'une équipe mobile santé précarité, un centre de santé mentale et propose de l'interprétariat, des formations... Concernant la santé mentale des jeunes, le territoire bénéficie d'une Maisons des Adolescents, mais aussi de nombreux projets et dispositifs d'aller-vers comme les ambassadeurs en santé mentale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Acculturer les collectivités autour de la santé mentale ; • Outiller, orienter les collectivités en cas de situation complexe ; • Mutualiser les bonnes pratiques ; • Informer, sensibiliser les habitants à la prévention en santé mentale.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Animer des temps dédiés à la santé mentale auprès des élus en s'appuyant sur le réseau d'échange ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Déployer les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) auprès des communes de Rennes Métropole dont les formations PSSM jeunesse ;</p> <p><u>Modalités 3</u> : Accompagner les communes dans la mise en place d'actions de prévention en santé mentale, notamment via les Semaines d'Information en Santé Mentale (exemple de thématique : lien social, activités de plein air, culture...). Des actions de prévention sont à déployer auprès de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;</p> <p><u>Modalité 4</u> : Conforter les ressources existantes en matière de prévention et d'offre en santé mentale (centre de santé mentale, prévention par les pairs, dispositifs d'aller-vers...) ;</p> <p><u>Modalité 5</u> : Étudier et prioriser les propositions citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le site "Psycom" ; • Mettre en place une ligne nightline ; • Proposer des temps d'animation de la fresque santé mentale ;

	<ul style="list-style-type: none"> Déployer le dispositif sentinelle (selon possibilité, en lien avec les orientations ARS) ; <p>À noter que la thématique de la santé mentale ayant été mentionnée comme priorité, elle sera traitée tout au long du CLS.</p>
Pilote	Commune
Partenaires	Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) CHGR Conseil rennais en santé mentale DAC'tiv Maison associative de la santé Maisons des adolescents Réseau Louis Guilloux Santé Mentale France We Ker
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux Budget Rennes Métropole Sollicitation ARS Opérateurs en CPOM avec l'ARS Contrat de Ville Pacte Local des Solidarités

Fiche action 7 – Porter une réflexion sur la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale sur Rennes Métropole, en confortant le Conseil Rennais en Santé Mentale

Intitulé de l'action	Porter une réflexion sur la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale sur Rennes Métropole, en confortant le Conseil Rennais en Santé Mentale
Descriptif	<p>À ce jour, la Ville de Rennes dispose d'un Conseil Rennais en Santé Mentale. S'agissant d'un premier CLS avec un volet métropolitain, la question se pose quant à la couverture de ce territoire par un CLSM.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS, les communes étaient en demande de sensibilisation, de formation et d'outils autour de la santé mentale. Le dispositif du CLSM n'étant pas connu par toutes les communes et n'ayant pas été demandé par celles-ci, la première étape de ce projet consistera donc à acculturer les communes sur ce sujet. Dans un deuxième temps, celle-ci seront concertées et invitées à réfléchir à la mise en place d'un CLSM sur Rennes Métropole. Cette réflexion sera portée conjointement avec le Conseil Rennais en Santé Mentale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des communes autour de la santé mentale ; • Installer une dynamique partenariale sur Rennes Métropole autour de la santé mentale ;
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Étudier les besoins des communes et mettre en place des temps d'échange avec le Centre Collaborateur de l'OMS pour faire connaître les CLSM aux élus des communes de Rennes Métropole ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Construire le projet en mettant en place des temps de travail avec les communes, le CHGR, les acteurs du CRSM, pour définir le contenu du CLSM (gouvernance, mission...) ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Obtenir une validation budgétaire pour le déploiement du CLSM.</p>
Pilote	Rennes Ville et Métropole
Partenaires	Centre Collaborateur de l'OMS (CCOMS) CHGR DAC'tiv Conseil Rennais en Santé Mentale
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	Ville de Rennes Rennes Métropole

Fiche action 8 – Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques

Intitulé de l'action	Mener une politique de prévention des addictions avec et sans substance et de réduction des risques
Descriptif	<p>Les consommations excessives d'alcool et de tabac sont des enjeux majeurs de santé publique, tout particulièrement dans la région Bretagne. Selon les enquêtes ESPAD de l'OFDT les jeunes bretons de 17 ans ont des alcoolisations ponctuelles importantes et des consommations régulières d'alcool et de tabac supérieures à la moyenne nationale. Sur Rennes Métropole, ce phénomène revêt une dimension supplémentaire au regard du grand nombre de jeunes et d'étudiants sur le territoire (+ de 70 000 étudiants) et leur propension à des pratiques d'alcoolisation massive dans l'espace public. Les rapports TREND (OFDT) mettent également en avant des consommations de cannabis importantes chez les jeunes mais aussi des consommations de MDMA qui, si elles restent marginales par rapport à l'alcool et au cannabis, se retrouvent désormais auprès de tous types de jeunes et dans tous types de milieux festifs (plus seulement dans le milieu alternatif).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Relayer l'information et sensibiliser sur les pratiques qui engagent des risques pour la santé ; • Coordonner les partenaires et mettre en cohérence des actions à destination des publics à risques ; • Organiser la prévention et la réduction des risques en direction de la population.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1 (Ville de Rennes)</u> : Développer des espaces de médiation et prévention autour de l'alcool et des pratiques à risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'espace public et les temps informels avec le dispositif Noz'ambule ; • Sur les événements festifs et culturels de la Ville de Rennes avec un soutien au dispositif Prév'en ville animé par le 4 Bis – Information Jeunesse ; • Dans les espaces festifs privés avec le dispositif Happy Kit ; <p><u>Modalité 2</u> : Coordonner les actions du CLS et du Conseil Métropolitain de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CMSPD) autour des conduites addictives ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Renforcer l'approche de prévention des addictions à travers l'affichage publicitaire ;</p> <p><u>Modalités 4</u> : Étudier et prioriser les propositions citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des actions de prévention à destination des étudiants (sur les campus, lors des rentrées scolaires...) ; • Sensibiliser les bars et restaurants à proposer de l'eau systématiquement ; • Mettre en place des espaces sans tabac aux arrêts de bus ; <p><u>Modalité 5</u> : Déployer une action coordonner des espaces publics sans tabac et des lieux de santé sans tabac (établissements de santé) ;</p> <p>La prévention des addictions est également envisagée via des aménagements favorables à la santé (espaces sans tabac), mentionnés dans la fiche action 26.</p>
Pilote	Communes
Partenaires	Addiction France CAARUD CSAPA Le 4Bis

	Liberté Couleurs
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux Appel à projets MILDECA Sollicitation ARS Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Fiche action 9 – Prévenir la consommation de produits psychoactifs sur l'espace public

Intitulé de l'action	Prévenir la consommation de produits psychoactifs sur l'espace public
Descriptif	<p>La consommation de produits psychoactifs sur l'espace public renvoie à des enjeux de santé publique, de prévention et de promotion de la santé, mais aussi de sécurité et de prévention de la délinquance. Aussi, la Ville de Rennes, souhaite répondre à ces enjeux, en coordonnant ses politiques de santé publique et de prévention d'entrée dans le trafic. Pour ce faire, la Direction Santé Publique Handicap de la Ville et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) se sont coordonnés pour définir leurs axes de travail.</p> <p>Dans le cadre de sa politique de prévention d'entrée dans le trafic, le CLSPD a inscrit les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation des professionnels aux compétences psychosociales ; • La prévention auprès des publics scolaires et des parents ; • La prévention et la réduction des risques : la consommation des produits psychoactifs sur l'espace public. <p>Les deux premiers axes seront déployés via le programme LIMIT'S, porté par la Ville de Rennes.</p> <p>L'axe 3 dédié à la prévention et la réduction des risques est porté par la Direction Santé Publique Handicap, dans le cadre du CLS.</p> <p>Trois pistes de travail ont pu émerger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps d'information et de sensibilisation pour les acteurs de première ligne (posture, message à transmettre face au public injecteur, ramassage seringue) ; • Développer des lieux d'accueil bas seuil (antennes du CAARUD, accueil sans rendez-vous, structures supplémentaires) ; • Développer des actions de maraudes/d'aller-vers (maraudes pluridisciplinaires, médicales, en déambulation, fixes, en lien avec Noz'Ambule). <p>Parallèlement à ce travail porté par la collectivité, l'ARS pilote un comité de suivi dédié à la consommation de rue. Dans ce cadre l'ARS a accordé des moyens supplémentaires au CAARUD et au CSAPA pour développer les maraudes. L'ARS a également lancé un groupe de travail dédié à la problématique du logement pour les personnes en errance et avec des addictions.</p>
Objectifs	Outiller les acteurs de proximité et de premières lignes confrontés aux publics injecteurs.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Déployer les protocoles AES (accident d'exposition au sang) existant ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Proposer des temps de sensibilisation / information (posture, message à transmettre face au public injecteur, ramassage seringue) ;</p>

	<u>Modalité 3</u> : Analyser les besoins et la faisabilité de la mise en place d'une Halte Soins Addictions.
Pilote	Ville de Rennes
Partenaires	CAARUD CSAPA Liberté Couleurs Un Chez soi d'abord
Territoire	Rennes
Moyens à mobiliser	Budget Ville de Rennes Sollicitation ARS Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Fiche projet 10 – Expérimenter un parcours de prévention et promotion de la santé de la petite enfance au lycée

Intitulé de l'action	Expérimenter un parcours de prévention et promotion de la santé de la maternelle au lycée
Descriptif	<p>Cette expérimentation vise à définir un programme d'actions de prévention et de promotion de la santé à déployer de la petite enfance au lycée et à adosser aux projets d'établissement. De nombreux outils et dispositifs existent et peuvent être déployés dans les établissements scolaires pour transmettre des messages de prévention. À ce jour, des interventions sont déjà programmées dans les établissements, mais une cohérence et une coordination sont à apporter, pour s'assurer que les enfants et les jeunes bénéficient de ces actions de prévention, dans une logique de continuité de parcours et d'égalité. Parmi les programmes et interventions à articuler et à promouvoir nous pouvons citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M'T Dents ; • Bouge ta classe ; • La sensibilisation aux compétences psychosociales ; • Unplugged (programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire) ; • Tabado ; • ... <p>Cette initiative pourrait être intégrée à l'expérimentation du Passeport promotion de la santé du Conseil Territorial de Santé pour garder une traçabilité sur les actions déployées auprès des élèves.</p>
Objectifs	<p><u>Objectifs pour les acteurs impliqués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter de la cohérence dans les dispositifs de prévention et de promotion de la santé déployés dès la petite enfance et en milieu scolaire ; • Préfigurer une coordination des projets menés dans le cadre des cités éducatives, du contrat de ville, du CLSPD ; • Sensibiliser les professionnels du cadre scolaire aux déterminants de la santé. <p><u>Objectifs pour les bénéficiaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les actions de droit commun ; • Mener des actions sur les déterminants de la santé, en particulier sur les thématiques telles que : les compétences psychosociales, les écrans, la vie affective et sexuelle, la santé mentale, l'alimentation, l'activité physique, la santé environnementale...
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier une thématique à déployer de façon cohérente sur toutes les tranches d'âge de la petite enfance au lycée. La thématique de la nutrition est envisagée (alimentation et activité physique) ; • Construire le programme de prévention en s'appuyant sur les actions de droits communs, les programmes probants, les actions de préventions déployées par les acteurs de la santé, les collectivités et prenant en compte les enfants aux besoins spécifiques ; • S'appuyer sur l'expérimentation "Passeport Prévention" menée par les CTS Haute Bretagne et Saint-Malo Dinan pour la traçabilité des actions menées ; • Identifier les établissements porteurs, les accompagner dans la mise en œuvre du projet ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition un livrable pour le déployer sur d'autres territoires. <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les instances de la Cité Éducative regroupant les institutions concernées : collectivité, éducation nationale, DDEC, préfecture ; • Mettre en place un comité opérationnel pour construire le contenu du programme ; • Mise en place potentielle d'un comité des financeurs pour articuler les financements cités éducatives, contrat de ville, CLS, CLSPD.
Pilote	À définir
Partenaires	ARS CPAM Département Éducation nationale – Cité éducative Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique Préfecture
Territoire	Territoire de la cité éducative Le Blosne – Bréquigny
Moyens à mobiliser	Financement des actions via les financements Cité éducative, CLS, Contrat de Ville, MILDECA... Sollicitation ARS

Fiche action 11 – Déployer un Pass Premiers Secours vers les jeunes

Intitulé de l'action	Déployer un PASS PREMIERS SECOURS vers les jeunes
Descriptif	<p>En s'appuyant sur l'expérimentation déployée au sein de Vitré Communauté, il est proposé de construire un Pass Premier Secours vers les jeunes, adapté au territoire de Rennes Métropole.</p> <p>Ce PASS se composera de plusieurs modules, à construire avec les partenaires du territoire : gestes qui sauvent, santé mentale, vie affective et sexuelle, addictions... Ces formations seront proposées à des jeunes (16-25 ans). À terme, ces jeunes pourront être des "ambassadeurs en santé" dans leur établissement scolaire.</p>
Objectifs	<p><u>Objectifs pour les bénéficiaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes d'avoir des clés pour fournir un premier niveau d'information à leurs pairs sur différents aspects de leur santé ; • Apprendre à réagir face à des situations impliquant ses pairs. <p><u>Objectifs pour les acteurs impliqués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les rencontres entre les jeunes et les acteurs de santé du territoire ; • Renforcer les partenariats entre acteurs du territoire en proposant une action commune.
Modalités de mise en œuvre	<p>Mobiliser les partenaires pour constituer les modules ;</p> <p>Identifier des jeunes volontaires ;</p> <p>Expérimenter le PASS auprès d'un groupe de jeunes ;</p> <p>Faire un bilan avec les partenaires et avec les jeunes en vue d'un déploiement dans les lycées.</p>
Pilote	À définir
Partenaires	<p>4 Bis</p> <p>CAARUD</p> <p>CSAPA</p> <p>Liberté Couleurs</p> <p>Santé mentale France</p> <p>Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)</p>
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	<p>Budgets communaux</p> <p>Sollicitation ARS</p> <p>Opérateurs en CPOM avec l'ARS</p>

Fiche action 12 – Engager des actions de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur le milieu professionnel

Intitulé de l'action	Engager des actions de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur le milieu professionnel
Descriptif	<p>La santé au travail fait l'objet des priorités de santé publique. En Bretagne, le 4ème Plan Régional Santé au Travail (PRST) a été validé le 5 octobre 2022. Avec 3 110 maladies professionnelles indemnisées en 2016, la Bretagne affiche un indice de fréquence de 3,7 maladies professionnelles pour 1 000 salariés bretons au régime général, contre 2,2 en France. 53% concernent des femmes et les 40 – 59 ans représentent les ¾ des maladies professionnelles. Les Troubles Musculosquelettiques (TMS) et la souffrance psychique sont les pathologies principalement signalées.</p> <p>En dehors de ces chiffres, le milieu professionnel peut constituer un lieu déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une dynamique partenariale autour de la santé au travail ; • S'assurer de la diffusion des ressources existantes sur la prévention de la santé au travail auprès des employeurs et des salariés.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Mettre en place un groupe projet dédié à la santé au travail pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressources, actions existantes ; • Définir les actions complémentaires à mettre en place ; • Étudier la faisabilité des propositions citoyennes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Former les DRH et managers aux premiers signes d'épuisement ; ○ Proposer la formation PSSM via le CDG 35. <p><u>Modalité 2</u> : Faire connaître, diffuser les ressources et dispositifs existants aux employeurs et salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formations déployées par le CNFPT (exemple : la formation PSSM) ; • Les missions de la CDG 35, de l'ARACT, de l'AST 35 ; • Les missions de l'ARACT ; • Les actions de prévention déployées par les acteurs de la prévention, du soin : campagne de dépistage organisé, Mon Bilan Prévention, CEMonbus...
Pilote	À définir
Partenaires	ARACT AST 35 CARSAT CDG 35 Service de la médecine du travail MSA Mutuelles Organisations d'employeurs et de salariés
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux

Fiche action 13 – "Organiser des journées santé "

Intitulé de l'action	Organiser des journées santé
Descriptif	<p>Les communes de Rennes Métropole seront invitées à déployer des "journées santé" thématiques sur le territoire. Chaque commune, en fonction de ses idées, ses ressources, pourront construire des journées dédiées à des enjeux de santé : la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale, le dépistage... Ces journées pourront s'inscrire en cohérence avec les campagnes nationales (comme octobre rose, mars bleu, les SISM...).</p> <p>À Rennes, en 2025, une journée dédiée à la santé des femmes sera organisée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants aux différents déterminants de la santé ; • Aller à la rencontre des publics vulnérables ; • Accompagner les communes dans l'organisation de journées santé.
Modalités de mise en œuvre	<p>Organisation de journées de santé tout au long du CLS, en partenariat avec les établissements de santé, les CPTS, les acteurs associatifs...</p> <p>Les thématiques qui pourront être abordées durant les journées santé : santé des femmes, nutrition, santé environnementale, l'accès aux soins...</p> <p>Les journées de santé pourront s'appuyer sur des dispositifs existants : Mon Bilan Prévention, CEMonbus...</p>
Pilote	Communes volontaires
Partenaires	Centres de santé CPAM CPTS Établissements de santé Maison associative de la Santé MSP
Territoire	Communes volontaires Rennes (QPV)
Moyens à mobiliser	Budgets communaux Sollicitation ARS Opérateurs en CPOM avec l'ARS Contrat de Ville

Fiche action 14 – Formaliser un partenariat avec les acteurs du don

Intitulé de l'action	Formaliser un partenariat avec les acteurs du don
Descriptif	<p>Les acteurs du don constituent des acteurs de santé publique que les communes peuvent soutenir à travers des conventions de partenariat : aide financière, mise à disposition de locaux, des espaces publics, relais de communication....</p> <p>La Ville de Rennes est déjà engagée dans cette démarche en signant une convention de partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS) et en devenant "Ambassadonneur". Elle soutient également l'événement "Réveille ta moelle". La Ville pourrait poursuivre son engagement avec les acteurs du don d'organes.</p> <p>Les communes de Rennes Métropole pourront également s'engager dans ces démarches.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les acteurs du don dans leurs missions de santé publique ; • Informer, sensibiliser le tout public aux différentes formes de dons (sang, moelle osseuse, organe).
Modalités de mise en œuvre	<p>Les modalités de mise en œuvre possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention, d'une charte avec les acteurs du don ; • Devenir ville "Ambassadonneur" ; • Devenir ville ambassadrice du don d'organes ; • Planter l'arbre de la vie (don d'organes) ; • Organiser des manifestations lors des journées nationales du don ; • Inclure les acteurs du don dans les actions de santé publique (journées santé).
Pilote	Communes
Partenaires	Association Réveille Ta Moelle Établissement Français du sang France ADOT 35 Hépat
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux

Axe 2 : Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous

Définition du champ de l'axe de travail :

En 2021, la métropole bénéficiait de 528 médecins généralistes libéraux soit 11,7 médecins pour 10 000 habitants. La situation de la Métropole est plus favorable que le reste de la Bretagne dont le nombre de médecins est de 10,8 pour 10 000 habitants et en France 9,8. Cependant, des disparités sont constatées dans les communes : certaines sont particulièrement bien dotées, d'autres sont peu voire non dotées. Les quartiers prioritaires, situés à Rennes, sont également moins dotés que les autres quartiers rennais. Rennes Métropole se situe dans une zone de vigilance, c'est-à-dire non éligible aux aides à l'installation, à l'exception de quelques communes et des quartiers prioritaires de la Ville de Rennes. Sur Rennes Métropole, 12,4% des 17 ans et plus sont sans médecin traitant (taux supérieur à celui du département, de la région et de la France).

L'enjeu pour les années à venir sera de faire face aux départs en retraite des professionnels de santé. Sur Rennes Métropole, 30% des médecins ont 60 ans et plus. Ces chiffres, associés à l'évolution démographique attendue conduisent la Métropole à devoir accueillir 257 médecins d'ici 2030 pour maintenir une densité médicale constante.

Concernant l'offre de soins disponible, le territoire dispose de 7 CPTS, 23 centres de santé et 10 maisons de santé. Au-delà de cette offre, l'évolution des modalités d'exercice (télémédecine, délégation de tâche) doit être prise en compte.

À travers son CLS, Rennes Ville et Métropole souhaite, avec leurs dynamiques partenariales, leurs compétences en matière de planification et de communication, faciliter l'accès aux soins.

Objectifs :

- Développer le partenariat entre les collectivités et les professionnels de santé ;
- Apporter davantage de lisibilité à l'offre de soins, aux modes d'accès ;
- Anticiper les besoins en offre de soins et agir collectivement pour répondre à ces besoins ;
- Encourager l'aller-vers ;
- Favoriser les nouveaux modes d'exercice et d'accès à la santé.

Fiche action 15 – Déployer des actions de sensibilisation dédiées à la compréhension du système de soin

Intitulé de l'action	Déployer des actions de sensibilisation dédiées à la compréhension du système de soins
Descriptif	<p>Outre l'offre de soins existante sur le territoire, les difficultés d'accès aux soins résultent d'un manque de connaissance, de compréhension de son fonctionnement et du non recours aux droits. Les barrières sont nombreuses : l'utilisation d'outils numériques, la langue utilisée, la mobilité, le manque de temps et de solution de garde pour les enfants...</p> <p>Par ailleurs, la mise en place de la télémédecine, l'exercice des infirmiers en pratique avancée, les pharmaciens correspondants, l'extension de la vaccination à de nouveaux professionnels de santé... constituent de nouveaux modes d'accès aux soins. Ces derniers doivent être portés à la connaissance des collectivités, qui sont les principales interlocutrices des habitants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux soins ; • Rendre l'offre de soins plus lisible ; • Encourager les échanges partenariaux, pluri-professionnels.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Déployer des actions à destination des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des supports d'information en s'appuyant sur la méthode du français simplifié ; • Sensibiliser les habitants aux possibilités d'accès directs à certains professionnels ; • Communiquer sur le Service d'Accès aux Soins (SAS). <p><u>Modalité 2</u> : Déployer des actions à destination des professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les professionnels à l'interculturalité ; • Faciliter le recours à l'interprétariat.
Pilote	Rennes Ville et Métropole Co-pilote à définir
Partenaires	ARS Centres de santé CPTS DAC'tiv Établissements de santé Maisons de santé MAS Réseau Louis Guilloux
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Sollicitation ARS Contrat de Ville Pacte Local des Solidarités

Fiche action 16 – Faciliter les interactions entre les collectivités et les acteurs de santé autour des projets de santé

Intitulé de l'action	Faciliter les interactions entre les collectivités et les acteurs de santé autour des projets de santé
Descriptif	Aujourd'hui, les exercices coordonnés, comme les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), sont de plus en plus nombreux sur le territoire Breton et Rennes Métropole ne fait pas exception. Or, les communes peuvent être associées aux réflexions des projets de création de CPTS, engagés par les professionnels de santé, et répondre ainsi à l'enjeu de la fluidité des parcours de santé. Dans le respect des engagements et projets portés les professionnels, la collectivité peut alimenter le diagnostic du territoire de la CPTS, faciliter la mise en réseau des acteurs, apporter un soutien financier et matériel... Une articulation CPTS / CLS est également prévue. En effet, les CPTS ayant également vocation à mettre en œuvre des actions de prévention en santé et de faciliter l'accès aux soins, celles-ci répondent aux enjeux du CLS.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les projets des CLS et des CPTS ; • Faciliter les interactions entre les collectivités et les professionnels de santé ; • Impliquer les professionnels de santé dans des projets de prévention et de promotion de la santé.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Développer les liens élus – professionnels de santé, travailler l'intégration des collectivités à la gouvernance des CPTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les institutions pour permettre aux collectivités d'intégrer la gouvernance des CPTS ; • Faire connaître les compétences des collectivités aux CPTS et des actions santé qui en découlent. <p><u>Modalité 2</u> : Développer et définir des projets partenariaux CPTS / Collectivités, notamment en prévention et promotion de la santé (exemple : activité physique, alimentation...) ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Faciliter l'interconnaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer la mise en place de petits déjeuners thématiques, sous le modèle des petits déjeuners du CAARUD, pour faciliter l'interconnaissance entre professionnels de la santé, du social et du médico-social.
Pilote	Rennes Ville Métropole DAC'tiv
Partenaires	Centres de santé CPTS Établissements de santé Maisons de santé
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	Budgets Rennes Ville et Métropole Budgets des exercices coordonnés

Fiche action 17 – Définir un schéma d'organisation de la médiation en santé

Intitulé de l'action	Définir un schéma d'organisation de la médiation en santé
Descriptif	<p>La médiation en santé permet d'accompagner dans l'accès à la prévention, aux droits et aux soins. La médiation en santé consiste en la création d'interface entre les différents acteurs du système de santé et les personnes qui se trouvent en difficulté dans leurs parcours de soins et de prévention du fait de diverses vulnérabilités. Dans la pratique, on distingue deux profils de médiateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiateur Santé Professionnel (issus de divers parcours – médical, social...) ; • Médiateur Santé Pair (présentant une ou des similitudes avec les personnes accompagnées – au niveau géographique, médical, culturel...) ; <p>On distingue 3 manières d'appréhender la médiation en santé sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement individuel : la durée d'accompagnement varie d'une personne à l'autre, l'objectif étant de rendre la personne accompagnée autonome ; • Accompagnement collectif : actions collectives qui abordent la santé sous la forme de temps de formation, d'éducation à la santé, d'activité physique. Au-delà de l'aspect santé, l'objectif est de créer du lien et de rompre l'isolement social ; • Permanence : un espace au sein duquel le médiateur en santé sera présent une demie journée ou une journée entière, sans prise de rendez-vous. <p>Les professionnels de santé remontent des difficultés à orienter et accompagner vers le soin.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus lisibles les dispositifs de médiation en santé ; • Apporter de la cohérence dans les actions d'aller-vers ; • Renforcer la médiation en santé.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un réseau des acteurs de la médiation en santé (co-construire une approche territoriale partagée de la médiation en santé, mutualiser les besoins de médiation en santé de ces acteurs...) ; • Travailler en coordination avec les médiateurs d'autres secteurs (numérique, social, culturel...).
Pilote	Communes volontaires
Partenaires	AGV35 ARS ASVB Centre de santé du Blosne CPTS
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	À définir

Fiche action 18 – Lancer une dynamique prospective dédiée à l'offre de soins

Intitulé de l'action	Lancer une dynamique prospective dédiée à l'offre de soins
Descriptif	<p>La Ville de Rennes et Rennes Métropole souhaitent porter une observation pérenne en santé (<i>cf axe territorial - action 2</i>). Cette observation à une échelle infra-communale pour le niveau Ville, et communale pour le niveau métropolitain, devra mettre en lumière les inégalités sociales et territoriales de santé pour développer des actions à l'échelle de la commune ou du quartier, adaptées aux besoins.</p> <p>Dans un premier temps, un travail de "préfiguration" pourra être envisagé. Dans le cadre d'une démarche collective d'observation, les producteurs de données de santé, les institutions et l'AUDIAR pourront se rencontrer dans l'objectif de définir les modalités de partage des indicateurs et les méthodes de diagnostic à appliquer. Dans un second temps, les analyses permettront de mesurer l'évolution de la situation en matière de santé et d'offre de soins, des besoins émergents, et indirectement l'impact des politiques publiques sur le sujet.</p> <p>Enfin, en complément de la compétence de l'ARS, la collectivité pourrait, à travers ses documents de planification (SCOT, PLUi), agir sur l'offre de soins, en établissant notamment une stratégie permettant de réguler et encadrer la localisation de celle-ci. À terme, ce travail devrait favoriser une dynamique intersectorielle autour de ces questions au sein de la collectivité et permettre de faciliter l'intégration des questions d'offre et accès aux soins dans les opérations d'aménagement, en particulier dans les ZAC.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'offre de soins sur le territoire ; • Anticiper les besoins ; • Planifier l'offre de soins.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Mettre en place des instances de travail inter-services.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Partager un état des lieux des besoins et des enjeux.</p> <p><u>Modalité 3</u> : Étudier la faisabilité d'un schéma directeur à inscrire dans les documents de planification.</p>
Pilote	Rennes Ville et Métropole ARS AUDIAR
Partenaires	CPAM CPTS ORSB URPS
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	Budgets communaux Budget Rennes Métropole Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Axe 3 : Agir sur l'ensemble sur facteurs environnementaux pour améliorer la santé de tous

Définition du champ de l'axe de travail :

La santé environnementale (ou santé environnement) est une notion pluridisciplinaire qui, selon l'OMS, considère l'ensemble des facteurs, physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de l'environnement susceptibles d'affecter la santé des populations. La santé environnementale recouvre ainsi tous les bénéfices physiques et mentaux résultant d'un contexte environnemental et social positif. Elle comprend également l'ensemble des problèmes de santé aigus, ou chroniques susceptibles d'être attribués à une exposition (unique ou répétée, à forte ou très faible dose) à des éléments (physiques, biologiques ou chimiques) toxiques connus ou « émergents ». Il s'agit d'un champ d'étude très large, basé en partie sur le concept d'exposome qui correspond à la totalité des expositions environnementales qu'un individu subit, de sa conception in utero à la fin de sa vie.

Les enjeux sur Rennes Métropole :

- 679 bâtiments accueillant des publics sensibles sur Rennes Métropole pour lesquels le suivi de la qualité de l'air intérieur est essentiel ;
- 2 100 rennais inscrits aux alertes pollens au 1^{er} novembre 2023 ;
- 12 communes à potentiel radon élevé sur 43 communes ;
- Des enjeux liés à la prolifération de liminaires : ragondins, rats musqués, frelons asiatiques et moustiques tigres ;
- Un besoin de sensibiliser les habitants et les professionnels (des collectivités, de santé) sur les facteurs environnementaux de la santé.

Objectifs :

- Promouvoir une approche One Health ;
- Encourager les pratiques agricoles favorables à la santé ;
- Acculturer/sensibiliser les habitants, les élus, les professionnels de l'enfance, les professionnels de santé, aux facteurs environnementaux impactant la santé ;
- Mener des actions de prévention auprès des habitants : enjeux de la qualité de l'air intérieur, campagne de prévention sur le radon, les bons gestes pour limiter la prolifération de certaines espèces...

Fiche action 19 - Informer et sensibiliser sur l'approche "One Health"

Intitulé de l'action	Informer et sensibiliser sur l'approche "One Health"
Descriptif	La notion de "One Health", ou " <i>une seule santé</i> ", initiée au début des années 2000, repose sur le principe selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement. L'approche "One Health" prend tout son sens avec les crises sanitaires de ces dernières années et les impacts constatés du changement climatique sur la santé.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les collectivités et les habitants à la notion de "One Health" ; • Encourager les habitants à adopter des modes de vie favorables à leur santé, mais aussi à celle de l'environnement et des animaux.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Diffuser la fresque "One Health" auprès des collectivités et des habitants ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Diffuser et/ou initier des études sur les impacts des facteurs environnementaux sur la santé (perturbateurs endocriniens, PFAS, pesticides...);</p> <p><u>Modalité 3</u> : Poursuivre les engagements de la Métropole et des communes sur la qualité de l'eau.</p>
Pilote	Communes
Partenaires	Eau du Bassin Rennais ORSB Promotion Santé Bretagne Région
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux et de Rennes Métropole Sollicitation ARS

Fiche action 20 - Devenir un territoire zéro pesticide de synthèse

Intitulé de l'action	Devenir un territoire zéro pesticide de synthèse
<p>Descriptif</p>	<p>Les pesticides de synthèse sont présents dans certains aliments, l'eau, le sol et l'air. Une étude menée par Airbreizh en 2022 sur le territoire de Rennes Métropole démontre d'ailleurs la grande diversité des molécules présentes dans l'air ainsi que leur importante volatilité, même à grande distance des zones de production agricole. Or, ces pesticides ont un impact sur la santé humaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exposition aux pesticides et perturbateurs endocriniens est présumée à l'origine de certaines pathologies comme des cancers, la maladie de Parkinson ou des malformations congénitales ; • L'exposition simultanée à plusieurs substances provoquerait un "effet cocktail" dont les impacts sur la santé sont encore méconnus ; • Certaines catégories de populations sont plus vulnérables comme les femmes enceintes et les jeunes enfants mais aussi les agriculteurs touchés par des maladies professionnelles liées aux pesticides. <p>Pour agir sur cet enjeu sanitaire, la Métropole a adopté une stratégie "Pour une agriculture et une alimentation durable", dans laquelle elle souhaite tendre vers zéro pesticide de synthèse d'ici 2030.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les exploitations en agriculture biologique, faciliter l'installation et la conversion ; • Accompagner les changements de pratiques agricoles favorisant la diminution et l'abandon des pesticides de synthèse, notamment via la démarche Terre de Sources ; • Informer, sensibiliser le tout public des impacts des pesticides sur la santé ; • Encourager le tout public à consommer des produits locaux et conçus sans pesticide de synthèse.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p><u>Modalité 1</u> : Adopter un plan bio pour le maintien et le développement de l'Agriculture Biologique. Ce plan se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une aide au maintien des exploitations en agriculture biologique ; • L'installation – transmission en agriculture biologique ; • La conversion du foncier agricole qui appartient à Rennes Métropole ; • Un accompagnement des communes ; • Une communication grand public pour encourager à consommer des produits d'agriculture biologique. <p><u>Modalité 2</u> : Tendre vers zéro pesticide de synthèse. Pour répondre à cet objectif, la Métropole propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des diagnostics de pratiques agricoles financés par Rennes Métropole pour les agriculteurs ; • Des formations et accompagnements des agriculteurs pour faire évoluer les pratiques, en lien avec les filières "Terres de Sources" ; • La promotion de techniques alternatives comme le désherbage mécanique. <p>Il est important de noter que c'est le PAT dans son ensemble qui contribue à atteindre l'objectif "zéro pesticide de synthèse". En effet, l'évolution des pratiques agricoles pour tendre vers cet objectif n'est possible que si l'ensemble de la chaîne alimentaire évolue : agriculture, transformation alimentaire,</p>

	distribution et consommation. D'autres actions sont portées par la Métropole, en lien avec divers partenaires, pour augmenter la part des produits sans pesticide, dans les restaurations collectives municipales, dans l'aide alimentaire, l'offre gastronomique et touristique...
Pilote	Rennes Ville et Métropole
Partenaires	<p>Parmi les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adage Agence bio Agrobio35 CEBR Centre culinaire conseil Chambre d'agriculture CIVAM Communes Département Ille-et-Vilaine Eaux et Vilaine Eilyps Fédération régionale de l'agriculture biologique Initiative Bio Bretagne Innoval Mangerbio 35 Région Bretagne SCE aménagement et environnement Ter Qualitechs Valoria
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	Budgets de Rennes Métropole

Fiche action 21 – Promouvoir les environnements intérieurs favorables à la santé

Intitulé de l'action	Promouvoir les environnements intérieurs favorables à la santé
Descriptif	<p>La qualité de l'air est un enjeu majeur des politiques publiques puisqu'une mauvaise qualité de l'air peut entraîner de l'asthme, des allergies, des maux de tête, de la fatigue... et ce, particulièrement chez les personnes vulnérables. La collectivité dispose de compétences pour agir dans ce domaine et doit répondre à des obligations de suivi de la qualité de l'air intérieur dans ses ERP. Au-delà de la collectivité, les habitants doivent également être informés de cet enjeu (aération, utilisation des produits ménagers, radon...). Enfin, outre la qualité de l'air, c'est l'environnement intérieur dans son ensemble qui doit faire l'objet d'actions de prévention.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et agents aux enjeux de qualité de l'air intérieur ; • Informer les collectivités des obligations réglementaires en matière de qualité de l'air intérieur ; • Informer, sensibiliser les habitants aux enjeux de qualité de l'air intérieur ; • Informer, sensibiliser les professionnels des établissements accueillant des jeunes enfants (EAJE) aux enjeux de qualité de l'environnement intérieur, plus spécifiquement sur les perturbateurs endocriniens ; • Accompagner les communes dans le déploiement de campagne de mesure de radon dans les logements.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Sensibiliser les élus et agents aux enjeux de la qualité des environnements intérieurs, dont la qualité de l'air ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Sensibiliser les habitants aux enjeux de la qualité des environnements intérieurs, dont la qualité de l'air (déploiement des ateliers "ma maison change d'air", "chez moi je dis stop aux polluants", ...) ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Promouvoir les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI) auprès des acteurs de la santé et du médico-social ;</p> <p><u>Modalité 4</u> : Mener une campagne de prévention radon / tabac, distribuer des dosimètres radon ;</p> <p><u>Modalité 5</u> : Diffuser les bonnes pratiques autour de la qualité des environnements intérieurs au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants.</p>
Pilote	Communes
Partenaires	ARS Agir pour la santé des générations futures ALEC Approche Eco habitat Cap'tair CPTS MCE Mutualité Française de Bretagne
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux et de Rennes Métropole Sollicitation ARS - Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Fiche action 22 – Mener une action collective de prévention et de lutte contre les zoonoses

Intitulé de l'action	Mener une action collective de lutte contre les zoonoses
Descriptif	<p>Un animal liminaire est un animal qui vit en liberté à proximité des humains. Cette catégorie rassemble des espèces très différentes comme les écureuils, rats, moineaux, pigeons, lapins, cygnes, canards, fouines...La régulation de certaines espèces est nécessaire au regard d'enjeux de santé publique et de sécurité. En effet, 60% des maladies infectieuses sont communes à l'humain et l'animal et 75% des maladies infectieuses émergentes ont une origine animale. Aussi, cette régularisation concerne les frelons asiatiques et moustiques tigres, les rongeurs, les rongeurs aquatiques exotiques, les pigeons... Le territoire de Rennes Métropole est concerné par la régularisation de ces animaux notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ragondins et rats musqués, présents dans l'Ille et Vilaine et dont la prolifération est responsable de la transmission à l'homme de zoonoses comme la leptospirose, la toxoplasmose et l'échinococcose ; • Des frelons asiatiques dont 645 nids ont été détruits à Rennes en 2023 ; • Des moustiques tigres, responsables de la dengue ou du chikungunya, sont détectés sur le territoire rennais depuis 2021 et aujourd'hui sur d'autres communes de la Métropole ; • Des pigeons, responsables de nuisances (bruits, déjections) et de zoonoses. <p>Des communes de la Métropole portent des actions pour limiter la prolifération des animaux liminaires. La Ville de Rennes dispose, par exemple, d'une charte de l'animal en ville, d'un plan pigeon et d'un plan de lutte contre le moustique tigre. L'enjeu de cette action sera de construire des pratiques communes et de sensibiliser les habitants et les professionnels (des collectivités, les professionnels de santé) à la prévention des zoonoses.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser les habitants, notamment sur les bons gestes et leurs obligations ; • Informer / sensibiliser les collectivités aux enjeux de régularisation des animaux liminaires ; • Outiller les communes sur la régularisation des espèces et la lutte contre les moustiques tigres ; • Porter une veille sur les expérimentations menées par ailleurs sur la prévention et la lutte contre les zoonoses.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Informer, sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques pour limiter la prolifération des espèces envahissantes et lutter contre les zoonoses.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Co-construire et partager avec les communes des pratiques de régularisation des espèces.</p> <p><u>Modalité 3</u> : Informer les professionnels de santé des actions portées par les collectivités pour lutter contre les maladies vectorielles.</p>

	<u>Modalité 4</u> : Porter une veille sur les expérimentations menées par ailleurs sur la prévention et la lutte contre les zoonoses.
Pilote	Communes
Partenaires	ARS Altopictus FGDON 35
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux Sollicitation ARS Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Fiche action 23 – Mener des actions de sensibilisation autour du bruit et de ses impacts sur l'ouïe

Intitulé de l'action	Mener des actions de sensibilisation autour du bruit et de ses impacts sur l'ouïe
Descriptif	<p>Selon l'OMS, le bruit est le second facteur environnemental de morbidité dans les villes après la pollution de l'air. Protéger l'environnement sonore dans un contexte de développement urbain étant une priorité, la Métropole a adopté un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), en 2012, reconduit pour la période 2022 – 2026.</p> <p>La Métropole rennaise accueille de nombreux événements festifs sur lesquels des dispositifs de prévention sont proposés. Concernant la prévention liée à l'audition, des bouchons ou des casques anti-bruits sont proposés. Cependant, ces dispositifs peuvent être davantage portés à la connaissance du public.</p> <p>Un enjeu consiste également à sensibiliser le public jeune, notamment sur l'utilisation des écouteurs, des enceintes...</p>
Objectifs	Sensibiliser pour une prise de conscience, pour rendre les publics acteurs des mesures de préventions individuelles.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Mener des actions de prévention autour de la perte de l'ouïe liée à la musique amplifiée.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Informer les professionnels, acteurs, des milieux festifs des dispositifs existants autour de la prévention de la perte d'audition.</p>
Pilote	Communes
Partenaires	CIDB CPTS Les Petits Débrouillards SUPERMAB
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budgets communaux Sollicitation ARS Opérateurs en CPOM avec l'ARS

Axe transversal : Développer l'Urbanisme Favorable à la santé

Définition du champ et de l'axe de travail :

Depuis plus de 30 ans, l'OMS incite les États et les Villes-Santé de son réseau à agir pour un urbanisme favorable à la santé.

Fondée sur l'approche de la santé dans toutes les politiques, promue par l'OMS depuis la charte d'Ottawa (1986) et plus explicitement depuis la déclaration d'Adélaïde (2010) et la déclaration de Shanghai signée en 2016, l'UFS vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé, le bien-être et l'environnement de tout projet d'urbanisme (planification et urbanisme opérationnel). Il s'agit d'accompagner l'élaboration des politiques pour encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, les îlots de chaleur urbain, l'isolement social, etc., et qui favorisent l'exposition à des facteurs de protection comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc. L'UFS porte également une attention particulière aux inégalités sociales de santé et aux impacts directs et indirects du changement climatique.

Ainsi, l'UFS concerne de nombreuses politiques et initiatives à l'échelle des territoires (ex : PLUi, PDU, PLH, PCAET, opérations d'aménagement, ou encore des initiatives telles que l'aménagement des cours d'école, d'espaces publics, etc.). Agir pour un UFS ne relève pas d'une action unique, mais de la coordination d'une multitude d'actions et d'acteurs aux différentes échelles du territoire.

Dans un cadre de changements globaux (changement climatique, perte de biodiversité, urbanisation croissante...), les liens entre urbanisme, santé, bien-être et environnement sont aujourd'hui largement reconnus et documentés par la communauté scientifique. Pourtant, leur appréhension par les différents acteurs du territoire reste complexe. L'inscription de l'UFS comme axe transversal au sein du CLS s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis 2011 sur le territoire rennais par le Réseau Bretagne Urbanisme et Santé (RBUS) : implication dans la recherche sur la démarche d'UFS ; première Évaluation d'Impact sur la Santé à l'échelle nationale ; intégration de la santé dans le PLUi ; projet de recherche action « CUSSH » ; application du guide IsadOra au quartier Gros-Chêne ; organisation de séminaires en lien avec l'UFS ; etc.

Objectifs :

- Acculturer l'ensemble des acteurs de la métropole au sujet de l'UFS ;
- Informer les communes des outils existants pour déployer des projets incluant les enjeux de santé ;
- Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé.

Fiche action 24 – Présenter et diffuser l'UFS aux élus et techniciens sur Rennes Métropole

Intitulé de l'action	Présenter et diffuser l'UFS aux élus et techniciens sur RM
Descriptif	Dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'environnement et de la santé, il existe une multitude d'acteurs et diverses institutions où chacun dispose de compétences qui lui sont propres. La mise en œuvre de l'UFS nécessite une pratique transversale et la mobilisation de toutes ces compétences. Réussir à faire de la santé, du bien-être et de l'environnement des critères majeurs d'élaboration des politiques d'aménagement et d'urbanisme nécessite non seulement d'adopter des modes de gouvernance interdisciplinaire et intersectorielle mais avant tout de partager une culture commune de ce qu'est l'UFS (concepts, outils et mise en œuvre).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Acculturer l'ensemble des acteurs de la métropole au sujet de l'UFS ; • Fédérer les acteurs du territoire autour de la démarche UFS.
Modalités de mise en œuvre	<p>Durant l'effectivité du CLS, l'acculturation et la fédération des acteurs de la fabrique urbaine et du secteur de la santé publique à la démarche et aux enjeux de l'UFS sera mise en œuvre sur la base de leurs besoins, selon plusieurs modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une sensibilisation dans le cadre du réseau d'échanges ; • Le partage d'expériences et d'initiatives pouvant être qualifiées d'UFS et menées par différentes communes ; • Des actions de communications généralisées ; • La reconstitution d'un réseau de référents UFS notamment au sein des services de la Ville et de la Métropole ;
Pilote	Rennes Ville et Métropole
Partenaires	<p>Les membres du Réseau Bretagne Urbanisme et Santé (RBUS) :</p> <p>ARS AUDIAR CREA EHESP IAUR ORSB S2D</p> <p>Au-delà des membres du RBUS :</p> <p>ADEME DREAL DDTM Les aménageurs</p>
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budget Rennes Métropole

Fiche action 25 – Co-construire un référentiel local d'UFS

Intitulé de l'action	Co-construire un référentiel local d'UFS
Descriptif	Des outils existent pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. Il s'agit notamment de les adapter pour permettre de façon prospective ou rétrospective, de questionner ou de diagnostiquer la prise en compte des enjeux de santé – bien-être – environnement – climat dans les politiques et projets d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire rennais et métropolitain.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les communes des outils existants pour déployer des projets incluant les enjeux de santé ; • Créer une dynamique locale autour de l'UFS ; • Mobiliser les acteurs de la fabrique urbaine et du secteur de la santé publique autour d'un projet commun ;
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Faire connaître les outils existants (Isadora) ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Identifier les besoins des communes ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Mettre en place un groupe de travail dédié à la réflexion sur un référentiel local.</p>
Pilote	Rennes Ville et Métropole
Partenaires	Les membres du Réseau Bretagne Urbanisme et Santé DDTE DREAL ADEME Les aménageurs
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budget Rennes Métropole

Fiche action 26 – Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé

Intitulé de l'action	Encourager la mise en place d'espaces favorables à la santé
Descriptif	Des communes de Rennes Métropole se sont déjà lancées dans des projets d'aménagement favorables à la santé, comme la végétalisation des cours d'école ou mettant en place des espaces sans tabac. Après avoir sensibilisé les communes à l'UFS, les avoir informées et outillées, il leur sera proposé de porter un projet probant d'UFS.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser, diffuser les bonnes pratiques ; • Proposer aux communes volontaires de piloter un projet probant d'UFS ; • Apporter un appui aux communes initiant des projets favorables à la santé ; • Mettre en pratique le référentiel local.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Sensibiliser les élus et agents aux espaces favorables à la santé : espaces sans tabac, intégration d'équipements sportifs sur l'espace public, cours végétalisées, écoles dans la nature... ;</p> <p><u>Modalité 2</u> : Lancer un appel à manifestation d'intérêt ;</p> <p><u>Modalité 3</u> : Orienter les communes vers les partenaires experts (exemple : Ligue contre le cancer pour les espaces sans tabac).</p>
Pilote	Rennes Ville et Métropole
Partenaires	Les membres du Réseau Bretagne Urbanisme et Santé DDTE DREAL ADEME Les aménageurs La Ligue contre le cancer L'association Mégots Comité National Contre le Tabagisme
Territoire	Communes volontaires
Moyens à mobiliser	Budget Rennes Métropole

Fiche action 27 – Soutenir le financement d'aménagements communaux favorables à la santé

Intitulé de l'action	Soutenir le financement d'aménagements communaux favorables à la santé
Descriptif	<p>Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peut verser des fonds de concours à ses communs membres, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, par dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité. Le fonds de concours a la particularité d'être une subvention versée entre l'EPCI et ses communs membres dans le cadre d'un accord mutuel. Ainsi, il peut être versé entre la Métropole et un commun membre après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et du conseil municipal concerné.</p> <p>En 2018, Rennes Métropole a mis en place un Fonds Métropolitain de Transition Écologique (FMTE) pour répondre aux différents enjeux d'aménagement du territoire, en intégrant les thématiques de l'énergie, de l'impact carbone, des mobilités, de l'adaptation au changement climatique, et de la biodiversité et ses milieux. Dans la mesure où les projets contribuent aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH) et du plan climat air énergie territorial (PCAET), le FMTE soutient les projets bâtimentaires de création, d'extension ou de rénovation de projets communaux (dont les études préalables) et des projets à enjeux de biodiversité (dont les études préalables).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'aménagement de la métropole (aider les communes à accueillir de nouveaux habitants) ; • Favoriser la mise en place d'équipements dont la performance énergétique va au-delà de la réglementation.
Modalités de mise en œuvre	<p>Le bénéficiaire du fonds doit prendre à sa charge le financement de la moitié de la dépense nette (c'est-à-dire la dépense minorée des subventions reçues), au minimum. De ce fait, le fonds de concours est plafonné à 50% du solde de l'opération restant à charge de la commune. Par ailleurs, l'article L. III-10 du CGCT impose que l'autofinancement de la commune doit être de 20% minimum du montant total du projet.</p> <p>Trois types de projets peuvent être financés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipements scolaires, périscolaires et de la petite enfance ; • Tous les autres équipements de proximités : bâtimentaires, non-bâtimentaires, city-parcs et les projets à maîtrise d'ouvrage communale avec un modèle économique ; <p>Les projets type "équipement de soins" peuvent entrer dans cette catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets qui s'inscrivent dans des enjeux de biodiversité. <p>Les financements attribués varient en fonction de la catégorie de projet (cf. ci-dessus) et du secteur de la commune. En effet, conformément au SCOT, les communes sont classées en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cœur de Métropole ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'appui au cœur de métropole ; • Pôle structurant de bassin de vie ; • Pôle de proximité. <p>Les communes appartenant au cœur de métropole, dont Rennes, ne sont pas éligibles au fonds de concours. À l'inverse, le pôle de proximité à conforter sera davantage soutenue (au moins à hauteur de 40% du projet). Une aide supplémentaire (+ 10%) peut également être attribuée si le projet respecte les enjeux de performance énergétique. Ainsi, les communes peuvent obtenir entre 30% et 50% d'aide financière via le fonds de concours.</p> <p>Le fonds de concours est piloté par un comité d'engagement composé de 14 maires et se réunit 3 fois par an pour attribuer les fonds. Préalablement, un recensement est réalisé auprès des communes. Pour adresser une demande au comité, les communes doivent présenter un Avant-Projet Définitif (stade avancé dans l'écriture du projet).</p>
Pilote	Rennes Métropole
Partenaires	
Territoire	Rennes Métropole
Moyens à mobiliser	<p>Rennes Métropole</p> <p>Montant de l'enveloppe pour la période 2024 – 2026 : 22,5 M€ Les projets validés en 2024 facilitant l'accès aux soins, encourageant la mise en place d'espaces favorables à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chavagne, projet de renaturation des espaces : 20 000 € attribués ; • Romillé, création d'un centre de santé communal : 50 000 € attribués ; • Vern-sur-seich, végétalisation des cours d'école : 12 500 € attribués

L'évaluation du CLS

- **L'évaluation de l'outil CLS**

Ce volet concerne les objectifs transversaux du contrat :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'Agence Régionale de Santé ;
- Inscrire la santé comme un enjeu transversal dans les politiques publiques ;
- Promouvoir une approche universelle et One Health de la santé ;
- Faire culture commune sur le territoire de Rennes Métropole autour de la santé ;
- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé en complément des actions menées dans le cadre du droit commun ;
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention de toutes et tous ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'accès à la prévention et aux soins ;
- Travailler l'interconnaissance entre les acteurs ;
- Favoriser la participation citoyenne en matière de santé.

L'évaluation de ces objectifs nécessitera de répondre à des questions comme :

- La prise en compte de la santé dans les politiques publiques a-t-elle été renforcée ?
- L'appropriation des notions de déterminants de la santé ou One Health a-t-elle pu se faire sur Rennes Métropole ?
- La méthode d'élaboration du CLS et sa mise en œuvre ont-elles répondu aux besoins et attentes des communes ?
- Le CLS a-t-il permis de rendre les études et les outils d'observation plus lisibles ?
- Le CLS a-t-il été un levier pour rendre les actions de prévention et de promotion de la santé plus accessibles ? A-t-il permis d'en initier de nouvelles ?
- L'accès à la prévention et au système de soins a-t-il été facilité grâce au CLS ?
- Les dynamiques partenariales autour de la santé ont-elles été renforcées via le CLS ?

Pour répondre à ces interrogations, des enquêtes seront réalisées auprès des acteurs du CLS : membres du comité de pilotage, communes impliquées dans le CLS, partenaires associés à la mise en œuvre des actions...

- **L'évaluation du plan d'actions**

Ce volet concerne les objectifs mentionnés dans les axes stratégiques et les actions du contrat. Il est proposé qu'une évaluation soit menée sur chaque axe stratégique et que certaines actions soient ciblées pour une évaluation plus approfondie.

Chaque année, un bilan sera réalisé pour faire état des actions réalisées, en cours ou non engagées, des partenaires impliqués et des financements mobilisés.

Un tableau de suivi régional a été élaboré par l'ARS pour suivre le déploiement des actions du CLS et réaliser une analyse analytique.

L'évaluation de ces deux volets (outil et plan d'actions) permettra d'apprécier la plus-value du CLS dans son ensemble, mais aussi les freins et leviers de cet outil et de sa mise en œuvre, notamment à l'échelle Métropolitaine.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APRAS : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale

ARS : Agence Régionale de Santé

AUDIAR : Agence d'Urbanisme de Rennes

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CDS : Centre de Santé

CVD : Contrat De Ville

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CHGR : Centre Hospitalier Guillaume Rénier

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local en Santé Mentale

CMEI : Conseil Médical en Environnement Intérieur

CMP : Cendre Médico-Psychologique

COFIL : Comité de Pilotage

COS : Cadre d'Orientation Stratégique

COSTRAT : Comité Stratégique

CPPCS : Commission Prospective Proximité et Cohésion Sociale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPS : Compétences Psychosociales

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRSM : Conseil Rennais en Santé Mentale

DAC'tiv : Dispositif d'appui à la coordination

DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSPH : Direction Santé Publique Handicap

MAS : Maison Associative de la Santé

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique

FEHAP : Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs

FHP : Fédération des Cliniques et Hôpitaux Privés

GTSCS : Groupe de Travail Solidarité et Cohésion Sociales

PAD : Plan Alimentaire Durable

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territoire

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLS : Plan Local en Santé

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PRAPS : Programme Régional d'Accès à la prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

PRS : Projet Régional de Santé

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

QPV : Quartier Prioritaire de Politique de la Ville

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIG : Système d'Information Géographique

SMS : Stratégie Métropolitaine des Solidarités

SRS : Schéma Régional de Santé

SSBE : Sport Santé Bien Être

STAR : Service des Transports en commun de l'Agglomération Rennais

UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

UFS : Urbanisme Favorable à la Santé

ZAC : Zone d'Action Complémentaire

ZAR : Zone d'Accompagnement Régional

ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire

ZV : Zone de Vigilance